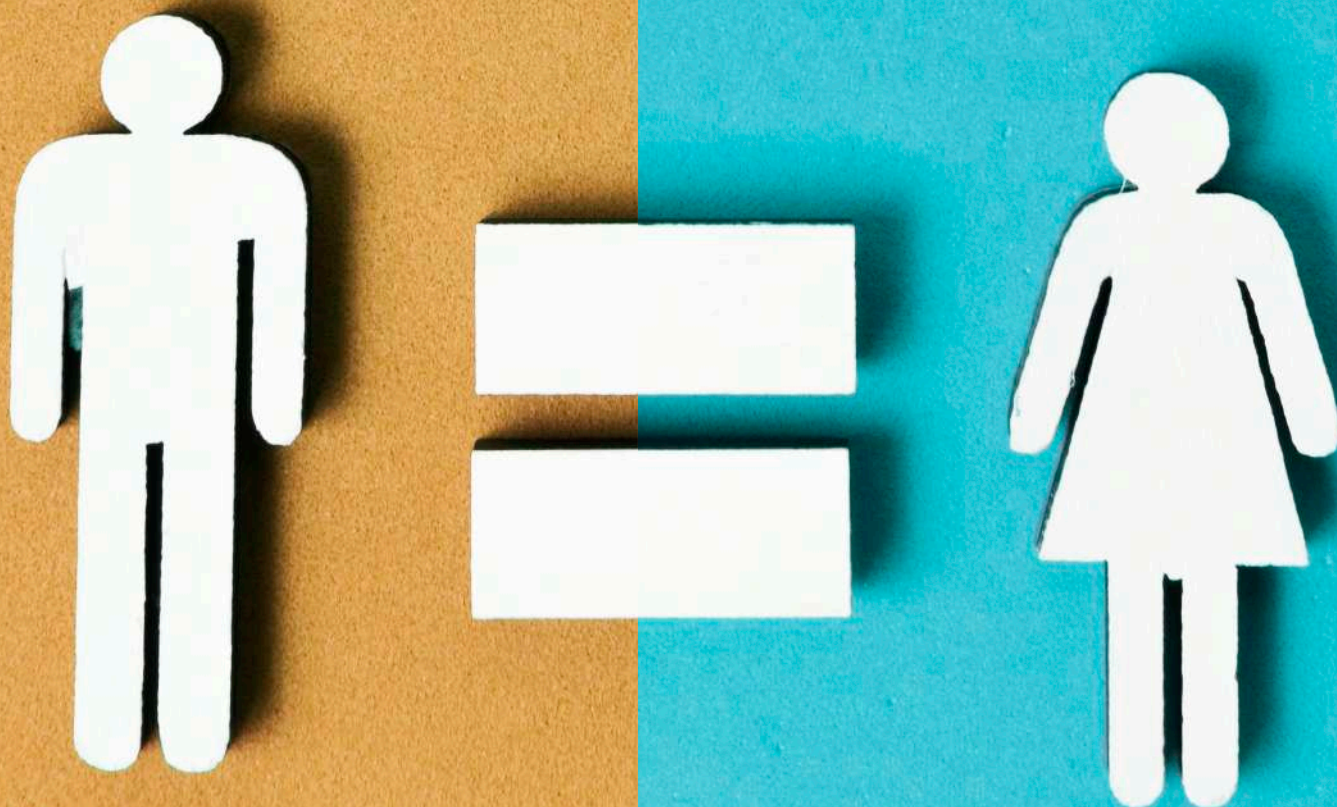


Développement durable
L'ECONOMISTE



Les femmes à la conquête de l'égalité





4 GÉNÉRATIONS ET 100 ANS D'EXPERTISES.

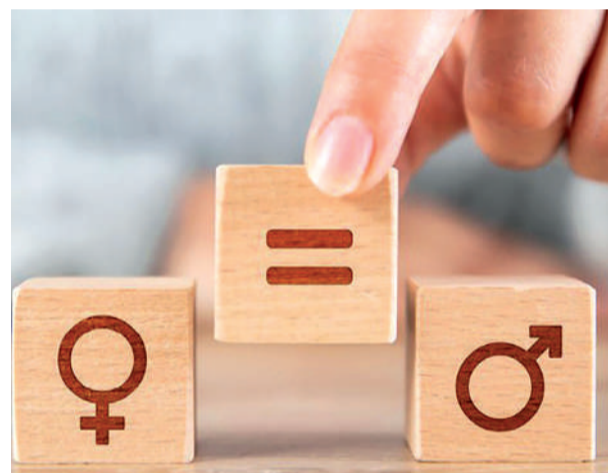
OCP fête ses 100 ans d'existence. Un siècle forgé par des femmes et des hommes d'exception.

Retrouvez leurs réalisations sur :
<https://centenaire.ocpgroup.ma>





■ Égalité des sexes: un ODD loin du compte	II
■ Droits des femmes: Quand les mœurs évoluent plus vite que les lois	IV
■ Pourquoi le Maroc doit repenser son code de la famille	V
■ L'éducation pour libérer le plein potentiel des filles	VI-VII
■ Leadership féminin: Briser le plafond de verre	VIII
■ Violences à l'égard des femmes: Un état des lieux alarmant!	X-XI
■ Droit des femmes: La parité en héritage	XII
■ Le numérique, voie royale vers l'autonomisation	XIV
■ Auto-entrepreneuriat: La solution contre le chômage des jeunes?	XVI-XVII
■ Former les jeunes pour les insérer dans le monde du travail	XVIII-XIX
■ Les zones rurales, longtemps oubliées, aujourd'hui considérées	XX-XXI
■ La santé pour tous, un projet historique	XXII-XXIII
■ L'ODD 10 de réduction de la pauvreté est très en retard	XXIV



EDITORIAL

Objectifs 5 & 10

Ismaïl EL WADI

PARMI les 17 objectifs de développement durable que les Nations unies se sont donnés pour 2030, deux concernent les inégalités. Il est aujourd'hui attesté que la réduction des inégalités est un facteur de développement et de stabilité des sociétés. **Réduire les inégalités entre les sexes (objectif numéro 5)**, contribue à la cohésion des sociétés et au développement de l'économie. L'ouverture de l'éducation aux filles, l'éradication des mariages précoces, de l'insécurité dont les femmes sont victimes presque toute leur vie, sont des facteurs qui permettent aux femmes de bâtir leur indépendance et de prendre une place plus active dans la société et l'économie, pour le bien de tous. Quant à **la réduction des inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci (objectif numéro 10)**, elle est également un facteur de développement harmonieux, donc durable, des sociétés. Elle permet de bâtir des sociétés où les relations entre les différentes composantes sont apaisées. Elle permet éga-

lement de bâtir un monde où les inégalités entre les nations ne nourrissent pas les tensions, les guerres et l'émigration ou l'exode. Voilà deux objectifs dont personne ne nie l'utilité. Mais, ils avancent lentement. Ce sont ceux qui semblent le plus loin d'atteindre leur cible en 2030. Après des progrès rapides au cours des dernières décennies, la réduction des inégalités entre les sexes marque le pas. Quant à la réduction des inégalités entre les riches et les pauvres, elles ont continué de se creuser depuis la Covid-19, anéantissant trois décennies consécutives de réels progrès. Le développement n'est durable que dans un monde équilibré et apaisé. La récente résurgence des conflits montre, avec les destructions considérables qu'elles occasionnent, des déplacements massifs de population, que tous les efforts accomplis pendant des décennies peuvent être réduits en poussière, c'est le cas de le dire, en peu de temps. □

Égalité des sexes: Un ODD loin du compte

■ Seulement 15 des indicateurs de l'ODD n° 5 sont sur la bonne voie

■ Encore une femme sur cinq dans le monde est mariée avant ses 18 ans

■ Les obstacles restent considérables

L'ÉGALITÉ entre les sexes est l'objet de l'ODD n° 5. Ériger ce droit humain fondamental en ODD n'a pas soulevé d'opposition tant il paraît aujourd'hui une évidence. Mais alors que l'horizon 2030 se rapproche, le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'égalité des sexes. C'est pourtant un «fondement nécessaire pour un monde pacifique, prospère et durable», écrit l'ONU.

L'enthousiasme porté par l'adoption, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en septembre 1995, d'une plateforme marquant une avancée sans précédent pour les droits des femmes partout dans le monde, est retombé. Les combats pour l'égalité ont obtenu de



Les femmes contribuent largement à l'agriculture dans le monde. Pourtant, dans de nombreux pays, leurs droits fonciers sont inférieurs à ceux des hommes ou inexistant. L'égalité des droits fonciers entre les hommes et les femmes sur les terres agricoles est un des objectifs de l'ODD n° 5 (Ph. DR)

nombreuses avancées, mais les objectifs à atteindre restent démesurés concernant des thèmes aussi multiples que la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence, l'économie, les prises de décision, les droits humains, les médias ou l'environnement.

À sept ans du terme, seuls 15,4% des indicateurs de l'objectif 5 pour lesquels des données sont disponibles sont «sur la bonne voie», 61,5% sont à une distance modérée et 23,1% sont loin ou très loin des cibles de 2030.

Les femmes ont beau représenter la moitié de la population mondiale, l'inégalité entre les sexes persiste partout et fait stagner le progrès social. Selon l'ONU, au niveau mondial, les femmes sur le marché du travail gagnent toujours 23% de moins que les hommes et elles consacrent environ trois fois plus d'heures que les hommes au travail domestique et aux soins non rémunérés. Plus de 340 millions de femmes et de filles vivent encore dans l'extrême pauvreté en 2023 (ONU Femmes, 2023).

La liste des situations innombrables que vivent encore les femmes à travers le monde est édifiante: excision et mutilation diverses, mariages forcés, crimes d'honneur, lapidations, traite des êtres humains, surtout des femmes, esclavagisme, harcèlement, violences sexuelles quotidiennes, conjugales et familiales. En Asie, les avortements sélectifs ont amputé la population de la région de 100

millions de femmes. La Covid-19 a fait reculer la situation. Les signalements de violences sexuelles ont par exemple augmenté. La gestion des enfants privés de scolarité pendant les confinements a été prise en charge par les femmes, qui ont dû également assumer l'essentiel des soins, sans même mentionner que 70% des travailleurs sociaux et de santé dans le monde sont des femmes.

Les femmes militent toujours pour que les considérations sur le genre soient intégrées dans toutes les politiques publiques partout dans le monde, alors même que dans certains pays développés, on observe des régressions, notamment sur le droit à l'avortement. L'égalité salariale reste un combat encore obscur, tout comme le partage des responsabilités dans la vie publique ou économique.

Les inégalités vécues par les femmes ne les affectent pas seulement. Des études empiriques ou l'épreuve du terrain montrent que le coût le plus lourd de la discrimination des genres n'est pas supporté uniquement par les femmes ou les filles, mais par l'ensemble de l'humanité. La force des économies, la santé des sociétés, la paix et la sécurité dépendent du statut des femmes dans la société.

Au rythme actuel écrit l'ONU, «on estime qu'il faudra 300 ans pour mettre fin au mariage des enfants, 286 ans pour combler les lacunes



en matière de protection juridique et supprimer les lois discriminatoires, 140 ans pour que les femmes soient représentées de manière égale dans les postes de pouvoir et de direction sur le lieu de travail, et enfin 47 ans pour parvenir à une représentation égale dans les parlements nationaux».

Il faut une impulsion politique, des investissements et des réformes politiques globales pour lever les obstacles systémiques à la réalisation de l'objectif 5. Au Maroc, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a lancé un nouveau signal en ce sens, avec la volonté de réviser la Moudawana.

Sur le terrain, les femmes sont toujours plus présentes, mais se heurtent au conservatisme qui empêche encore la législation, pourtant en retard sur la société, d'être appliquée pleinement. Et parfois, souvent même, les plus réticentes aux évolutions de la situation des femmes sont des femmes elles-mêmes, privées d'éducation dans leur enfance.

Ismail EL WADI

Des chiffres sans équivoque

■ Près de 2,4 milliards de femmes en âge de travailler ne bénéficient pas de l'égalité des chances sur le plan économique. Près de 2,4 milliards de femmes dans le monde ne possèdent pas les mêmes droits économiques que les hommes.

■ 178 pays maintiennent des obstacles juridiques à la pleine participation économique des femmes. Près de 2,4 milliards de femmes dans le monde ne possèdent pas les mêmes droits économiques que les hommes.

■ En 2019, une femme sur cinq âgée de 20 à 24 ans s'est mariée avant l'âge de 18 ans.

Source : Les filles | Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



SOLIDARITY

4966 10
4966

10

VALID
THRU

VISA

**AVEC
LA CARTE SOLIDARITY,
SOUTENONS ENSEMBLE
L'ASSOCIATION
SOLIDARITÉ
FÉMININE "ASF"**



080 100 8100
BANKOAFRICA.MA

Droits des femmes: Quand les mœurs évoluent plus vite que les lois

■ Le code de la famille existant est obsolète

■ Sa réforme annoncée suscite de nombreux espoirs

■ Est-ce la dernière ligne droite vers l'égalité?

C'EST une réforme très attendue par les militantes féministes, les femmes et une grande partie de la société marocaine. La refonte annoncée du code de la famille, communément appelé « Moudawana », suscite en effet de nombreux espoirs au Maroc. Pour rappel, il y a deux décennies, en 2004, le royaume avait adopté cette réforme audacieuse visant à renforcer la cohésion familiale sur la base de l'égalité, de l'inclusion et de la solidarité. D'autres réformes, s'alignant sur les aspirations d'une société en pleine mutation, ont suivi, telles que la réforme du code de la nationalité en 2007 et la loi favorisant l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans les secteurs public et privé. Autant de réformes consacrées dans la nouvelle Constitution de 2011.

«Il s'agit de la première Constitution qui a consacré le principe d'égalité hommes-femmes ainsi que la parité et interdit toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes; elle engage l'Etat à protéger et promouvoir les droits humains dans leur indivisibilité et leur universalité», écrit l'association Awal Houriates dans un

mémorandum intitulé «Familles plurielles dans un Maroc en mutation» et édité en mars 2023 (cf. www.leconomiste.com; édition du 28/11/2023).

20 ans après la réforme du code de la famille et 13 ans après l'avènement de la Constitution de 2011, où en est-on en matière d'égalité homme-femme? Le constat est amer. Les efforts se sont heurtés à la réalité sociale, où persiste une disparité entre les textes juridiques et les conditions réelles des femmes marocaines. Les blocages sont dus à l'influence des idéologies conservatrices et de l'islam politique dans une société où les mœurs évoluent, malgré tout, plus vite que les lois. C'est le cas notamment dans les milieux urbains où les mentalités ont progressé au point d'atteindre des niveaux comparables à ceux des pays développés. Et avec la hausse du taux de la scolarisation des filles et l'accès croissant des femmes à l'espace public et aux postes de décision, le code de la famille existant est devenu obsolète.

Bien que des avancées aient été réalisées dans certains domaines du processus d'amélioration des droits des femmes, plusieurs des gains majeurs issus de la réforme du code de la famille ont été contournés. De nouvelles



Bien que des avancées aient été réalisées dans certains domaines du processus d'amélioration des droits des femmes, plusieurs des gains majeurs issus de la réforme du code de la famille ont été contournés (Ph. Bziouat)

injustices ont émergé, exploitant les lacunes du texte et une jurisprudence largement défavorable aux femmes. Cette situation engendre de nouveaux défis et de graves injustices à résoudre, tels que le mariage des mineures, les inégalités pendant et après le divorce, notamment en ce qui concerne la tu-

jour les dispositifs et les législations nationales dédiés à la promotion de ces droits», a-t-il déclaré. Et en septembre dernier, le souverain a ordonné au gouvernement d'organiser des consultations nationales et finaliser la nouvelle version du code de la famille au plus tard en mars 2024. «Il est cru-

Adhésion de tous

LA réforme qui se prépare doit susciter l'adhésion de toutes les composantes de la société. D'où l'importance d'une communication stratégique et efficiente visant à informer et sensibiliser la société marocaine aux réformes actuellement en cours. Cette démarche implique la participation active des médias, de la société civile et des institutions gouvernementales dans la diffusion d'informations et la sensibilisation du public. Simultanément, il est impératif d'assurer la formation des professionnels du droit et des acteurs judiciaires sur les nouveaux principes et les lois égalitaires en matière de succession. □

Expertise sur le terrain

«LES auditions organisées pour écouter le plaidoyer des associations de défense des droits des femmes et des droits de l'enfant ont constitué un moment très fort et on ne peut que se féliciter et remercier Sa Majesté le Roi pour avoir choisi cette approche participative. Les associations disposent de données concrètes et une véritable expertise sur la réalité du terrain qui n'est que très faiblement perçue par les décideurs», explique Nouzha Skalli, présidente de l'association Awal Houriates.

«L'année 2024 va être une année importante pour les femmes et toute la société marocaine. Il va falloir suivre de près l'aboutissement de cette ré-

forme. Toute la société civile a remis sa copie, maintenant il faut laisser le temps à la commission de faire son travail», renchérit Aïcha Sakhri, présidente de l'association pour la promotion de la culture de l'égalité (APCE), organisatrice des 1res Assises du féminisme en décembre dernier (cf. www.leconomiste.com; édition du 22/12/2023).

Vingt ans après la réforme du code de la famille, le Maroc se trouve à un carrefour crucial. Les avancées légales sont indéniables, mais le véritable défi réside dans la transformation des mentalités et la mise en œuvre effective de ces lois pour garantir une égalité réelle entre les genres.

telle légale, la garde des enfants, les questions successorales, ainsi que le partage des biens acquis pendant le mariage. SM le roi Mohammed VI, déplorant ces dysfonctionnements dans son discours du Trône du 30 juillet 2022, a annoncé un nouveau chantier de réformes en faveur des droits des femmes et de l'égalité.

«L'esprit de la réforme ne consiste pas à octroyer à la femme des privilèges gracieux, mais, bien plus précisément, à lui assurer la pleine jouissance des droits légitimes que lui confère la loi. Dans le Maroc d'aujourd'hui, il n'est en effet plus possible qu'elle en soit privée. A cet égard, nous appelons à l'opérationnalisation des institutions constitutionnelles concernées par les droits de la famille et de la femme et Nous demandons que soient mis à

cial de combler les lacunes et dysfonctionnements relevés au fil des années», soulignent les associations féministes, aujourd'hui en ordre de bataille pour la mise en œuvre de la lettre royale. De fait, les consultations, réunissant associations féministes, sociologues, historiens, théologiens, juristes, journalistes, etc. se sont multipliées depuis septembre pour débattre des enjeux de la réforme de la Moudawana de 2004. Faut-il réclamer des modifications au code de la famille actuel ou envisager sa refonte totale pour garantir davantage d'égalité, de justice et de dignité? Ces questions ont été au cœur des débats, marqués par des témoignages de situations aberrantes, en contradictions avec les réalités de la société marocaine.

F.E.O.

Pourquoi le Maroc doit repenser son code de la famille

■ Justice, politiques publiques... en finir avec l'idéologie du patriarcat

■ Nouzha Skalli, présidente de l'association Awal Houriates, décrypte les enjeux

-L'Economiste: Pourquoi la refonte du Code de la famille est-elle nécessaire pour abolir les inégalités homme-femme?

-Nouzha Skalli: La principale revendication du mouvement féministe a été la refonte globale du Code de la famille pour le construire sur les valeurs d'égalité et de co-responsabilité entre hommes et femmes, avant le mariage, pendant le mariage et après la dissolution du mariage quand il y a un divorce. Dans la réforme de 2004, il y a eu des avancées extrêmement importantes, mais on s'est rendu compte que le paradigme fondamental sur lequel est basé le code de la famille actuel implique une suprématie masculine et



«On a un grand décalage entre la perception objective de la réalité sociale qui a beaucoup évolué et une idéologie qui s'accroche à des idées archaïques et dépassées», souligne Nouzha Skalli, présidente d'Awal Houriates (Ph. F. Alnasser)

par conséquent implique des discriminations et des injustices et même des violences envers les femmes.

- Comment cela?

-Par exemple le père a l'exclusivité de la tutelle légale sur les enfants, il est considéré comme le chef de famille et bénéficie de toutes les allocations ou indemnités diverses au nom des enfants et de toute la famille.

- Donc, l'égalité est l'antidote contre les discriminations, les injustices et les violences...

-Justement, j'ai à l'esprit les orientations données par SM le Roi dans sa Lettre du 26 septembre 2023 au gou-

vernement concernant la nécessité de réaliser l'adéquation du Code de la famille avec l'évolution qu'a connue la société marocaine. Le souverain a demandé l'harmonisation avec les engagements de la Constitution qui consacre l'égalité homme-femme dans tous les domaines ainsi qu'avec toutes les conventions internationales ratifiées par le Maroc. Je rappelle que notre pays a levé l'essentiel des réserves sur la convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Le Maroc a aussi ratifié la convention internationale des droits de l'enfant.

- Est-ce que la société marocaine est aujourd'hui prête à accepter ces avancées?

- Je me méfie beaucoup du discours qui qualifie la société marocaine de conservatrice. Bien au contraire, la société marocaine est pragmatique et a beaucoup évolué. Il y a un grand écart entre l'idéologie et la pratique. Dans un grand nombre de situations, on a tendance à faire politique de l'autruche pour éviter d'admettre des réalités sociales multiples. Ainsi on n'a pas de données par exemple sur les mères célibataires, les enfants nés hors mariage, y compris ceux qui ont été conçus dans le cadre du mariage de la Fatiha. Dans le cadre de notre think tank Awal, nous avons travaillé pendant deux ans sur les réalités des familles à travers des études de terrain dans plusieurs régions du pays.

- Quel est votre constat?

- Nous avons constaté que la réalité des familles est très peu étudiée par le HCP puisque la dernière étude sur la famille marocaine date de 1995. La

famille classique avec comme chef de famille le père a changé, il y a désormais des familles plurielles, traduisant les mutations de la société marocaine. De nombreuses familles sont aujourd'hui portées par des femmes. Toute cette réalité n'est pas reflétée par les chiffres qu'on nous donne, et qui sont aberrants, puisqu'on nous parle de ménages au lieu de parler de famille et on nous dit que seules 16 % des ménages ont une femme comme chef de famille, alors que 84% des ménages ont un homme comme chef de famille. Ces chiffres font totalement l'impasse sur ces milliers de familles où les deux conjoints travaillent et financent les charges de la famille. On a un grand décalage entre la perception objective de la réalité sociale qui a beaucoup évolué et une idéologie qui s'accroche à des idées archaïques et dépassées.

- Quels bénéfices le Maroc peut-il tirer avec la réforme du Code de la famille?

- C'est une occasion en or pour notre pays non seulement de se distinguer en matière de droits des femmes et d'égalité en montant qu'il respecte ses engagements nationaux et internationaux. Mais cette réforme doit ouvrir la voie à d'autres réformes majeures comme le code pénal en matière de libertés individuelles, de lutte contre les violences et de droits en matière de santé reproductive à travers l'accès à l'interruption médicale de grossesse dans des conditions sécurisées. Ces réformes constitueront de véritables leviers pour le développement dans notre pays en permettant aux femmes d'y contribuer pleinement.

Propos recueillis par Fatima EL OUAFI

Pas de vrai débat!

«AU lieu d'avoir un débat réel sur les problèmes que vivent les femmes, on a, malheureusement, deux discours parallèles qui ne se rencontrent pas», déplore Nouzha Skalli. La présidente d'Awal Houriates relève, d'un côté un discours «très conscient des discriminations et injustices et de leur impact négatif sur les femmes, les enfants la famille et la société», et de l'autre côté, «un discours qui se réfère au fiqh, à une idéologie qui remonte aux siècles passés avec des schémas préconçus que l'on voudrait appliquer sans tenir compte des mutations et de la réalité de la société marocaine d'aujourd'hui». Cela n'a pas empêché, dit-elle, la société civile de faire son travail, de s'exprimer avec force et de présenter des propositions très construites. «Il y a une convergence de l'ensemble du mouvement féministe progressiste en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations», note avec optimisme Nouzha Skalli.

Une justice trop patriarcale!

«L'IDÉOLOGIE patriarcale bat son plein au sein de la justice mais aussi au sein de la société malgré les évolutions dans les mentalités! La réforme du Code de la famille nécessite impérativement qu'on réforme aussi le Code pénal qui est à la cause des nombreuses injustices subies par les femmes », affirme la présidente d'Awal Houriates qui estime que le patriarcat ne concerne pas que les juges. «Il y a aussi toutes les politiques publiques qui continuent à considérer qu'il y a un chef de famille alors que le Code de la famille reconnaît dans son article 4, la coresponsabilité entre mari et femmes pour gérer la famille. Cet article très important adopté lors de

la réforme de 2004, n'a pas été décliné sur les autres articles. Pour la militante pour les droits des femmes, ces perceptions ne correspondent pas à la réalité et il est temps que les lois soient en adéquation avec les mutations sociales et intègrent l'apport financier des femmes. Nouzha Skalli explique que le mouvement féministe, fait preuve d'une grande audace en prônant la nécessité de renoncer à des concepts ou pratiques qui chosifient les femmes et font du lien conjugal un rapport vénal. Il préconise de renoncer à la dot présentée comme sacro-sainte mais qui correspond symboliquement à un acte où l'homme achète le droit de disposer d'une femme. □



L'éducation pour libérer le plein

■ Malgré les progrès, l'accès à l'éducation est semé d'embûches

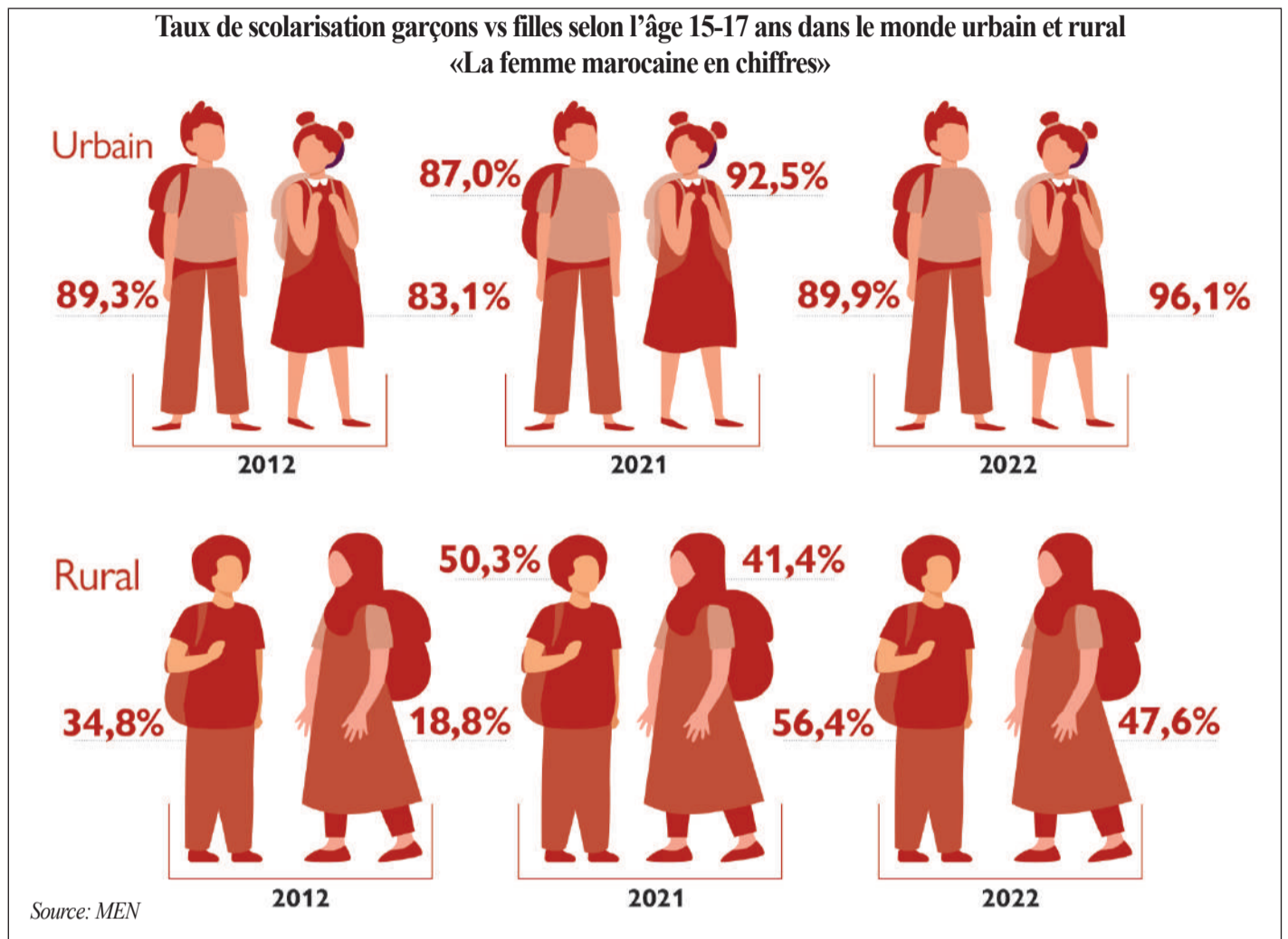
■ Elles entrent à l'école mais n'arrivent pas toutes à l'université

■ 76% des NEET sont des femmes!

LE plan stratégique pour la réforme de l'éducation 2022-2026, élaboré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement préscolaire et des Sports, a pour objectif de garantir un enseignement public de haute qualité accessible à tous les citoyens. Bien que des avancées aient été réalisées au cours des dix dernières années, le Maroc est confronté à des inégalités persistantes, notamment en ce qui concerne la scolarisation des jeunes filles. Le rapport publié en octobre 2023 par le Haut-commissariat au plan (HCP) sous le titre «La femme marocaine en chiffres, 20 ans de progrès» met en évidence les pro-

Les NEET en majorité des filles!

AUJOURD'HUI, près de la moitié de l'effectif des élèves qui se rendent à l'école tous cycles confondus est constitué de filles. Elles sont également plus nombreuses à avoir accès au collège et au lycée. Ces avancées méritent d'être saluées. Cependant, derrière les chiffres - certes encourageants - se cache une réalité alarmante: 76% des jeunes en situation de NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) sont des filles. Ce chiffre reflète une fracture persistante dans le système éducatif marocain. Fracture qu'il est urgent de corriger pour garantir l'égalité des chances entre les sexes et surtout permettre aux femmes de participer activement au progrès du pays. □



grès significatifs accomplis dans le domaine de l'éducation des filles au cours des vingt dernières années. Les mesures entreprises pour combattre l'abandon scolaire (mise en place d'internats, de cantines scolaires, de transport scolaire, octroi

de bourses...) ont conduit à une augmentation notable de la participation des filles à tous les niveaux d'enseignement, représentant désormais près de la moitié des effectifs dans toutes les étapes de l'éducation. Les données du HCP mettent

en lumière une tendance croissante à la scolarisation des jeunes filles, parallèlement à une augmentation de leur assiduité. En 2019-2020, le taux de scolarisation des filles âgées de 15 à 17 ans dans les zones urbaines atteint 90,5%, tandis que



Les mesures entreprises pour combattre l'abandon scolaire ont conduit à une augmentation notable de la participation des filles à tous les niveaux d'enseignement, représentant désormais près de la moitié des effectifs dans toutes les étapes de l'éducation (Ph. L'Economiste)

potentiel des filles

Taux de féminisation des inscrits dans les cycles de l'enseignement (en %)

«La femme marocaine en chiffres»

Cycles d'enseignement	2012/2013	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Préscolaire	42,9	46,6	48,6	49,3
Primaire	47,6	47,9	48,0	48,0
Privé	47,5	48,0	48,2	48,2
Public	47,6	47,9	48,0	48,0
Secondaire collégial	44,3	46,9	46,9	46,8
Privé	47,9	48,3	48,4	48,4
Public	44,1	46,7	46,7	46,6
Secondaire qualifiant	47,8	51,3	51,5	52,4
Privé	45,0	48,6	48,2	48,5
Public	48,0	51,7	51,9	52,9
Enseignement supérieur				
Privé	42,9	47,0	47,9	48,7
Public	48,0	50,3	51,8	52,9
Instituts et écoles supérieures	55,3	44,5	59,1	59,2
Universités	47,9	50,5	51,7	52,6

Source: MEN

celui des garçons du même groupe d'âge se situe à 85,7%. Cette évolution marque un progrès significatif par rapport aux statistiques des années 2000, où seulement 56,3% des filles étaient scolarisées, contre 70,3% des garçons. Au fil du temps, les performances scolaires se sont améliorées pour

les deux sexes. En 2010, le taux de scolarisation des filles est passé à 75,3%, tandis que celui des garçons est monté à 79,4%, reflétant ainsi une progression continue de l'éducation pour tous les jeunes, indépendamment du genre.

Dans le supérieur, les choses changent. Selon l'étude HCP, les

femmes sont nettement sous-représentées dans ce cycle. En 2020, les hommes âgés de 52 ans et plus détiennent davantage de diplômes universitaires que leurs homologues féminins du même groupe d'âge, avec des taux de 11% et 8% respectivement. Cette disparité se retrouve également dans le domaine de l'enseignement secondaire qualifiant, où la proportion d'hommes atteint 14% contre 10% pour les femmes. Les tendances demeurent similaires pour l'enseignement secondaire collégial et le préscolaire.

L'éducation des filles et l'investissement dans des programmes visant à promouvoir leur accès à l'emploi sont une nécessité. L'emploi et le taux d'activité des femmes sont deux domaines cruciaux à prendre en compte étant donné l'écart considérable entre les sexes. Les statistiques révèlent un taux d'activité de 92% chez les hommes âgés de 25 à 59 ans ayant un diplôme, tandis que chez les femmes, ce taux s'élève à peine à 33,7% en 2020. Au cours des dix dernières années, la participation des femmes sur le marché du travail a diminué, alors qu'en 2010, elles affichaient un taux d'activité

Rural: des progrès mitigés

DANS le monde rural, l'accessibilité à l'enseignement primaire s'est nettement améliorée, notamment grâce à l'établissement des internats «Dar Taliba», facilitant ainsi l'accès à l'enseignement secondaire pour un nombre accru de filles issues des régions rurales. Toutefois, le phénomène de l'abandon scolaire semble «reprendre du poil de la bête».

Les conditions climatiques difficiles, les réticences des parents et la distance par rapport aux établissements scolaires semblent être les principaux facteurs en jeu.

Les statistiques de scolarisation des garçons en milieu rural pour l'année 2019-2020 indiquent un taux de 50,5%, tandis que celui des filles atteint seulement 39,2%. Ces chiffres représentent une amélioration significative par rapport à il y a dix ans, où en 2010, seuls 27,6% des garçons fréquentaient l'école, contre seulement 14,1% des filles.

Les données étaient encore plus alarmantes en 2000, avec à peine 6,1% de filles inscrites à l'école, comparativement à 14,7% de garçons. □

de 38,9%, comparé à 92,1% pour les hommes, dont la situation n'a pas évolué. Même avec un niveau de diplôme équivalent, voire inférieur, les hommes demeurent favorisés en 2020. Par exemple, le taux d'activité des hommes âgés de 15 ans et plus ayant un diplôme supérieur s'élève à 65,8%, contre seulement 43,2% pour les femmes. Pour ce qui est du niveau moyen de diplôme, ce taux atteint 63,2% chez les hommes et seulement 14% chez les femmes.

En investissant dans l'éducation des filles et en promouvant l'égalité des sexes, le Maroc peut ouvrir la voie à un avenir plus inclusif et prospère à toutes ses citoyennes.

F.E.O.



Les statistiques révèlent un taux d'activité de 92% chez les hommes âgés de 25 à 59 ans ayant un diplôme, tandis que chez les femmes, ce taux s'élève à peine à 33,7% en 2020 (Ph. Bziouat)



Leadership féminin: Briser le plafond de verre

■ **Le leadership féminin au Maroc connaît une évolution significative**

■ **Mais moins de 20% des femmes participent aux sphères de décision**

■ **78,4% des Marocaines âgées de 15 à 65 ans n'ont pas d'activité professionnelle**

NE nous y trompons pas. Si un certain Maroc moderne, avec ses femmes ministres, ses ambassadrices, ses hauts cadres dans la fonction publique, ses cheffes d'entreprises, etc., renvoie l'image d'une «participation entière et effective des femmes» dans la société, et «un accès aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision», comme le veut l'un des axes de l'Objectif de développement durable 5 pour l'égalité des sexes, les indicateurs sont têtus et vont dans le sens inverse. Non seulement ils attestent d'une faible participation

des femmes aux sphères de décision, mais ils accusent une baisse notoire, passant de 23,4% en 2020, à moins de 20% en 2021.

Une baisse qui a occasionné une perte de 13 milliards de dirhams par an en termes du PIB, étant avéré qu'une participation accrue des femmes à la population active permet d'améliorer la capacité de production du pays et de soutenir sa croissance.

Autres indicateurs alarmants, selon le HCP: en termes de leadership, seuls 13% des entreprises marocaines étaient dirigées par des femmes en 2019 (19 % dans les services, 14% dans le commerce et 13% dans l'industrie). Le secteur public n'est pas en reste, où les femmes ne représentaient que 23% des dirigeants, 20% des membres de la Chambre des représentants et 21% des membres des conseils régionaux et locaux.

- Population active féminine: le Maroc, parmi les plus bas du monde

Ces chiffres d'un leadership féminin peu reluisant sont à corréler à ceux de la participation des femmes à la population active, qui



À en croire la Primature, l'approche genre devrait être déployée dans divers secteurs pour aider à une meilleure intégration et autonomisation des femmes, à l'instar de l'industrie, dont 43 % de la main-d'œuvre est féminine. Le vaste tissu au Maroc de l'économie sociale et solidaire contribuera également à l'autonomisation économique des femmes, par la création annuelle de 50.000 nouveaux emplois, portant sa contribution au PIB de 2 à 8 %

place le Maroc parmi les plus bas du monde. Avec un taux de 21,6 % en 2018, le Maroc occupait la 180e place sur un échantillon de 189 pays. En d'autres termes, 78,4 % des Marocaines âgées de 15 à 65 ans étaient ni en activité ni à la recherche d'un emploi. Étonnamment, tandis que 6 femmes sur 10 ont accès à l'éducation, seulement 2 femmes sur 10 intègrent le marché du travail. Ce qui fait dire au HCP, dans son rapport de l'Emploi 2021, que «le Maroc est l'un des très rares pays où le taux de participation des femmes au travail a diminué depuis 2005, alors que les taux moyens de PFMT ont augmenté dans le monde entier entre 2000 et 2019».

- L'approche genre, une arme pour l'inclusion des femmes?

En parallèle du Plan d'action stratégique pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif, plusieurs programmes gouvernementaux (Jisr, Forsa, Awrach) tentent de redresser ce bilan décevant. Face en outre à l'enjeu de développement que représente l'autonomisation des femmes, ceux-ci sont fortement présents dans l'agenda exécutif, notamment pour renforcer les principes de l'État social.

Ainsi, dès le 31 juillet 2021, le parlement marocain adoptait une réforme majeure en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le Royaume, promouvant le principe d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances de gouvernance des entreprises. Il s'agit de l'amendement à la loi régissant les sociétés anonymes (loi n°19.20 modifiant et complétant la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes cotées), qui fixe

des quotas obligatoires pour garantir la mixité dans les conseils d'administration des sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne, avec un objectif minimum de 30% de représentation féminine à horizon 2024, et de 40% à horizon 2027. Dans la foulée, à l'automne 2021, le chef du gouvernement Aziz Akhannouch présidait la première réunion du Comité national de l'égalité des sexes fraîchement créé. Bien que boudée par les associations féministes, qui préconisent de longue date l'égalité en tant que principe juridique et constitutionnel, ce comité adopte un cadre stratégique de planification gouvernementale pour l'égalité 2023-2026. Au programme, un plan d'autonomisation des femmes, des mesures et des actions visant l'augmentation de l'activité économique des femmes à l'horizon 2026.

À en croire la Primature, l'approche genre devrait être déployée dans divers secteurs pour aider à une meilleure intégration et autonomisation des femmes, à l'instar de l'industrie, dont 43 % de la main-d'œuvre est féminine. Le vaste tissu au Maroc de l'économie sociale et solidaire contribuera également à l'autonomisation économique des femmes, par la création annuelle de 50.000 nouveaux emplois, portant sa contribution au PIB de 2 à 8%.

Keltoum GHAZALI

Jisr, pour un développement social inclusif, innovant et durable

LA Charte de l'investissement, devenue opérationnelle en mars 2023, prévoit une prime liée au genre s'élevant à 3 % si la masse salariale féminine dépasse 30 % du total. Mais la loi de finances 2024 est restée muette. L'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM) avait jugé le texte dénué d'une approche sensible au genre, censé faire respecter une répartition plus équitable des ressources publiques, en faveur de l'égalité entre les sexes.

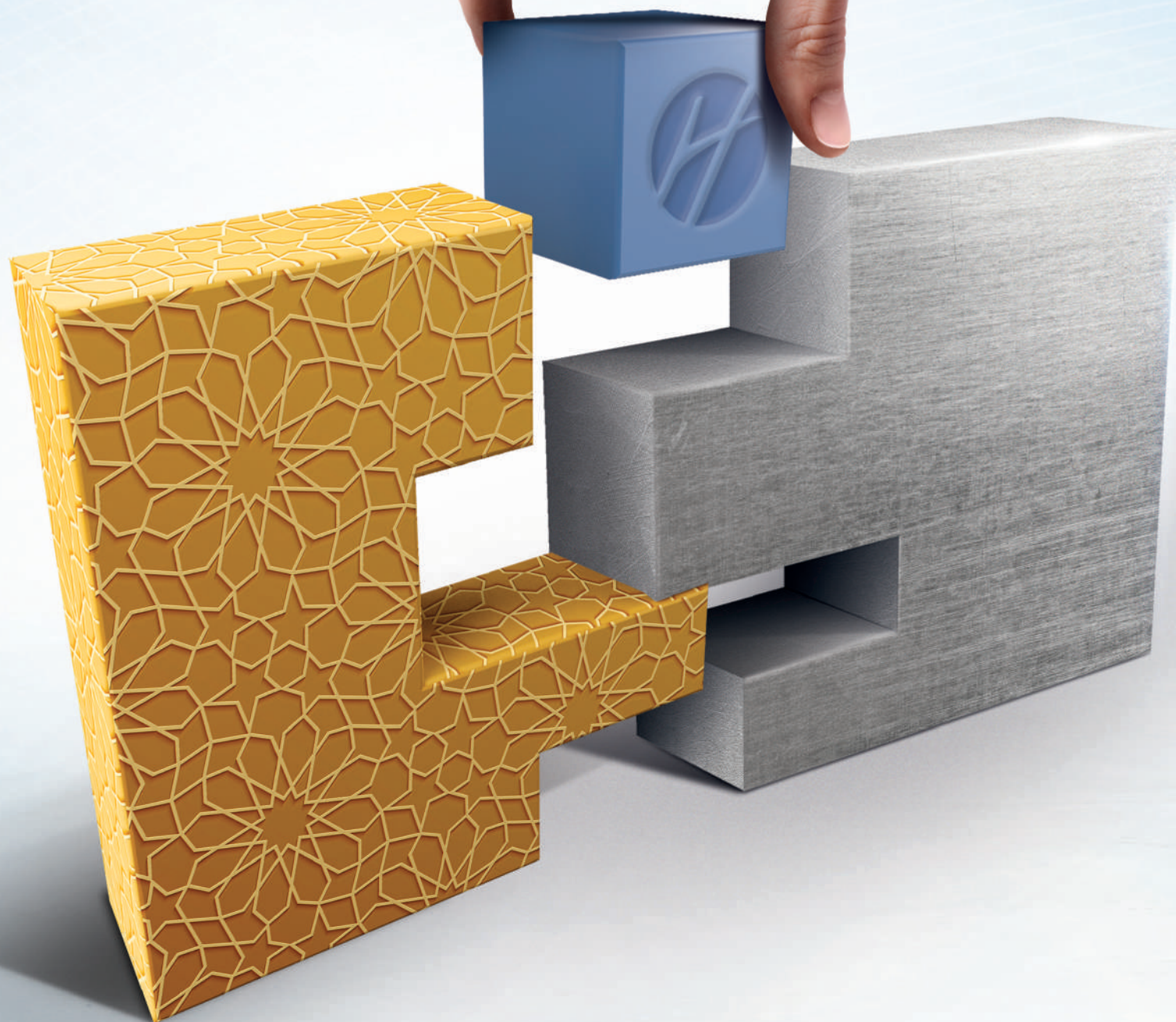
En revanche, l'ADFM préconise de mettre l'accent sur l'emploi et l'investissement à travers des programmes tels que «Jisr pour l'autonomisation et le leadership», qui vise à stimuler l'activité économique des femmes. Un programme, actuellement en cours, qui tend à réaliser les Objectifs de développe-

ment durable (ODD) en plaçant la technologie au centre de la régénération sociale, à promouvoir l'entrepreneuriat féminin et à faciliter l'accès des femmes au marché du travail, sur l'ensemble du territoire national.

Pierre angulaire de la stratégie gouvernementale, notamment dans son premier axe relatif à l'autonomisation et au leadership, le programme «Jisr» cible les femmes et les filles en situation de précarité. Il concernerait 36.000 femmes au niveau national, soit une moyenne de 3.000 femmes au niveau de chaque région. Celles-ci seront accompagnées pour développer des idées de projets générateurs de revenus.

Ce programme s'adresse également aux autoentrepreneurs ou adhérentes aux coopératives féminines.

Nous puisons dans
nos racines...



... pour conquérir l'avenir

Depuis plus d'un demi-siècle, Holmarcom n'a cessé d'évoluer et de se renouveler. Fort de ses racines et porté par une stratégie de croissance entrepreneuriale, le Groupe poursuit sa politique d'investissement dans des secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et s'ouvre à de nouveaux défis dans le continent africain.

Maroc - Sénégal - Bénin - Côte d'Ivoire - Burkina Faso - Kenya

www.holmarcom.ma



HOLMARCOM
GROUP



Violences à l'égard des femmes:

■ 8 femmes sur 10 ont subi une forme de violence au cours de leur vie

■ La violence économique coûte 2,85 milliards de DH à la société

■ Les lois sont à revoir

LES chiffres sont glaçants! Selon une étude du Haut-commissariat au plan (HCP) réalisée avec l'appui de l'ONU-Femmes au Maroc en 2019, plus de 8 femmes marocaines sur 10, âgées de 15 à 75 ans, ont subi au moins une forme de violence au cours de leur vie. Cette étude a touché de près de 12.000 filles et femmes et de 3.000 garçons et hommes, âgés de 15 à 74 ans, représentant les diverses couches sociales et les régions du pays.

A noter que cette enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes s'inscrit ainsi en continuité avec l'étude réalisée en 2009, conformément aux recommandations de la Division des statistiques des Nations unies (UNSD) qui préconise que des investigations sur les violences faites aux femmes représentatives au niveau national



La réforme des textes législatifs, l'éducation, l'accès au travail et à l'indépendance économique permettent aux femmes d'échapper aux relations abusives et toutes les formes d'exploitation (Ph. Jarfi)

soient réalisées tous les 5 à 10 ans afin de permettre le suivi des tendances générales. Et 10 ans après, le constat est amer.

L'enquête de 2019 qui a ciblé une population féminine plus étendue (15 à 74 ans au lieu de 18-64 ans en 2009) et qui s'est intéressée à d'autres dimensions de la violence (comme la cyber-violence) traduit

une situation qui, malgré l'arsenal juridique mis en place, ne cesse de violer les droits fondamentaux et la dignité des femmes et des filles. Outre la douleur et la souffrance incommensurables des victimes, cette dernière enquête permet aujourd'hui de mesurer le coût économique et social de la violence à l'égard des femmes.

■ Une violence aux multiples visages

La violence qui touche toutes les catégories de femmes se manifeste sous divers aspects, physique, psychologique, économique et sexuel. Elle s'exprime partout, dans la famille, dans les lieux publics, de travail et des études. L'étude du HCP révèle que 54,8% des femmes ont subi des violences psychologiques, 49,6% des violences verbales, 27,7% des violences physiques et 14,1% des violences économiques. Le foyer n'est pas épargné, puisque 55,4% des femmes victimes de violences physiques l'ont été de la part de leur conjoint. Par ailleurs, un nouveau type de violence frappe les femmes et les filles. Il s'agit de la violence électronique. Cyberharcèlement, sexting, usurpation d'identité etc. sont autant d'actes de plus en plus répandus dans la société marocaine. Autour de 14 femmes sur 100 ont subi au moins un des actes cités en 2019 (13,8%) – soit un effectif de 1,5 million de femmes victimes. La cyber-violence est plus fréquente dans l'urbain (15,5%). La violence électronique touche surtout les jeunes. Elles sont 29,4% (soit un effectif de 281.570) âgées de 15-19 ans, 21,2% (321.732) âgées de 20-24 ans, et 16,6% (180.832) âgées de 25-29 ans. Par ailleurs, plus les filles et les femmes sont scolarisées, plus elles sont la cible de la cyber-vio-

Dysfonctionnements juridiques

FACE à ce fléau, il est impératif de conjuguer les efforts de tous les acteurs de la société pour briser le silence et mettre fin à l'impunité.

Le Maroc s'est doté d'un arsenal juridique, à l'instar de la loi 103-13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. «Une loi qui comporte plusieurs insuffisances», déplorent les acteurs de la société civile. Sanction des auteurs de violence, prévention de la violence, protection et prise en charge des victimes... l'application effective de la loi est pavée d'embûches liées aux dispositions du code pénal et du code de procédure pénal. Dans son auto-saisine, le CESE a émis plusieurs recommandations «pour disposer

d'un système intégré et efficace de protection des femmes et des filles victimes de violence». Remédier aux insuffisances de la loi 103-13, renforcement des mécanismes de protection des femmes victimes de violence, l'éducation à l'égalité des genres dès le plus jeune âge, et la sensibilisation de la société à travers des campagnes de communication et de plaidoyer sont autant d'actions essentielles pour enrayer ce phénomène. L'accompagnement psychologique, juridique et socio-économique des victimes est également crucial pour leur permettre de se reconstruire et de retrouver leur dignité.

Le Conseil préconise aussi de mettre en place l'Autorité pour



la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD) dont les textes ont été promulgués depuis plusieurs années. La réforme des textes législa-

tifs, l'éducation, l'accès au travail et à l'indépendance économique permettent aux femmes d'échapper aux relations abusives et toutes les formes d'exploitation. □

Un état des lieux alarmant!

lence. Cela est dû sans doute à un usage de plus en plus fréquent des technologies de communications et des réseaux sociaux. En effet, la cyber-violence touche 25,4% des femmes ayant un niveau supérieur, 20,5% de femmes ayant un niveau secondaire qualifiant et 12,1% de femmes ayant un niveau primaire. Finalement, une des causes de cette violence est le silence des victimes qui donne plus de force à l'oppressé.

■ Un fléau qui coûte cher

Outre les dégâts physiques et psychologiques, l'enquête du HCP permet, pour la première fois au Maroc, d'évaluer le coût monétaire de la violence. Ce coût est estimé à 2,85 milliards de DH, soit 1,4% du PIB national. Cette somme représente les pertes engendrées par la baisse de la productivité, les frais de santé et de justice, ainsi que les impacts sur le système éducatif et l'inclusion sociale. Parmi

l'ensemble des femmes ayant été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 mois précédant l'enquête, toutes situations confondues, 22,8% ont été confrontées, elles-mêmes ou leurs familles, à des coûts directs ou indirects liés à ces violences. En calculant le coût moyen par victime en le rapportant au nombre total de victimes, on obtient une moyenne d'environ 957 DH/victime. En analysant la répartition entre les milieux urbains et ruraux dans le coût économique global de la violence, le HCP constate que 72% du coût total (2,05 milliards de DH) proviennent du milieu urbain, tandis que 28% (792 millions de DH) proviennent du milieu rural. Le coût moyen supporté par les victimes citadines est plus élevé, s'élevant à 1.000 DH/victime, comparé à celui des victimes rurales qui est de 862 DH/victime. S'agissant des formes de violence, près de 85% du coût global concerne la violence physique (2,4 milliards de DH) et

15,3% la violence sexuelle (436 millions de DH). D'autre part, une femme active occupée qui fait face à des actes de violence dans son foyer perd en moyenne 14 jours de travail. Enfin, le nombre moyen de jours de travail perdus en raison de violences physiques survenues dans l'espace public est estimé à 8 jours par an par victime active occupée.

■ Impact négatif sur la famille et la santé

Les conséquences de ces violences sur la santé physique et mentale des femmes sont profondes et durables. Traumatismes, dépression, anxiété, perte de confiance en soi et sentiment de peur permanent ne sont que quelques exemples des séquelles que les actes de violence peuvent engendrer. «Cette violence a un impact significatif sur les familles, en particulier sur les enfants, en créant une atmosphère d'instabilité et d'insécurité. Les répercussions à moyen et

long terme sur le développement psychoaffectif et comportemental des enfants peuvent être dévastatrices, entraînant divers troubles psychiques et comportementaux, tout en perturbant le processus de socialisation», indiquent les experts du Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans une auto-saisine réalisée en 2020. La violence envers les femmes représente également un véritable problème de santé publique, touchant plus d'un tiers des femmes dans le monde selon l'OMS. Les conséquences sur la santé physique et mentale, ainsi que les décès qui en résultent, soulignent l'ampleur de cette problématique majeure. D'autant plus, indique l'enquête du HCP, «violence continue à être acceptée, voire légitimée dans notre société». Ainsi, 38% des femmes déclarent «accepter la violence conjugale pour conserver la stabilité de leur famille».

F.E.O.

3 questions à Bouchra Abdou, directrice de l'Association Attahadi pour l'égalité et la citoyenneté (ATEC)

- **L'Economiste: La loi contre la violence à l'égard des femmes et les campagnes de sensibilisation ont été mises en place pour réduire la violence faite aux femmes. Pensez-vous que ces dispositifs ont été efficaces?**

- **Bouchra Abdou:** Malheureusement, non. Après plusieurs années d'application, la loi 103-13 présente plusieurs lacunes compromettant la protection des femmes et des jeunes filles victimes de violence. En effet, ce n'est pas une loi indépendante, mais plutôt intégrée au cœur du Code pénal, n'offrant ainsi qu'une complémentarité et des corrections à ce dernier, ce qui soulève des questions sur son efficacité dans ce domaine. En particulier, la violence à l'égard des femmes s'est intensifiée et a évolué vers de nouvelles formes, des aspects non traités par cette loi. En ce qui concerne la sensibilisation, nous notons des progrès, car de plus en plus de femmes sollicitent l'aide des associations de défense des droits des femmes. Le courage de ces femmes révèle l'ampleur de ce phénomène dramatique. Dans notre association,

qui compte deux centres d'écoute à Casablanca, nous recevons environ 700 femmes par an, un chiffre en augmentation par rapport aux 200 à 250 femmes que nous recevions en 2016. Les femmes refusent désormais de se taire, marquant ainsi un changement significatif par rapport à une époque où elles souffraient en silence.

- **Vous avez mentionné l'émergence de nouvelles formes de violence. Pourriez-vous les décrire?**

- Auparavant, nous évoquions cinq types de violences (sexuelle, psychologique, juridique, physique et économique). À présent s'ajoute la violence numérique. Toutes les femmes possédant un téléphone portable peuvent être victimes de cette forme de violence, qui peut prendre diverses formes telles que le harcèlement sexuel, les menaces verbales, les vidéos ou photos compromettantes, etc. Le problème majeur de la violence numérique réside dans son caractère illimité : une fois qu'une image est diffusée, elle peut être utilisée à n'importe quel moment par n'importe qui, car

elle circule dans le cloud. Contrairement aux autres formes de violence traditionnelle, les victimes de violence numérique restent souvent sans recours.

- **Quelles solutions proposez-vous au sein de votre association?**

- Nous offrons divers services, notamment une écoute attentive, une assistance juridique, un soutien sociopsychologique et un accompagnement devant les tribunaux. En ce qui concerne la violence numérique, nous traitons tous les cas que nous recevons, conscientes que les victimes hésitent souvent à porter plainte par peur des répercussions, notamment l'application de l'article 490 qui peut les pénaliser pour des relations hors mariage. Notre application en ligne, «Stop violence numérique», permet aux femmes et aux jeunes de s'inscrire et bénéficier d'un suivi personnalisé pour les aider à déposer plainte. Nous avons également produit un court-métrage intitulé «Nechba», dénonçant la violence numérique, qui est utilisé comme outil de sensibilisation dans



les écoles et auprès des associations locales. En outre, notre série de 20 épisodes, «La loi Basma», explique les problèmes rencontrés par les jeunes filles en ligne, comment se protéger et dénoncer cette forme de violence? Grâce à ces actions, nous avons pu publier deux rapports en 2020 et 2023 sur la violence numérique, fournissant des données chiffrées et des exemples de jugements condamnant ce fléau.

Propos recueillis par
Fatima EL OUAFI

Droit des femmes: La parité en héritage

■ **La commission consultative pour le nouveau code de la famille travaille depuis fin septembre 2023**

■ **Parmi les points les plus controversés: l'égalité en matière d'héritage**

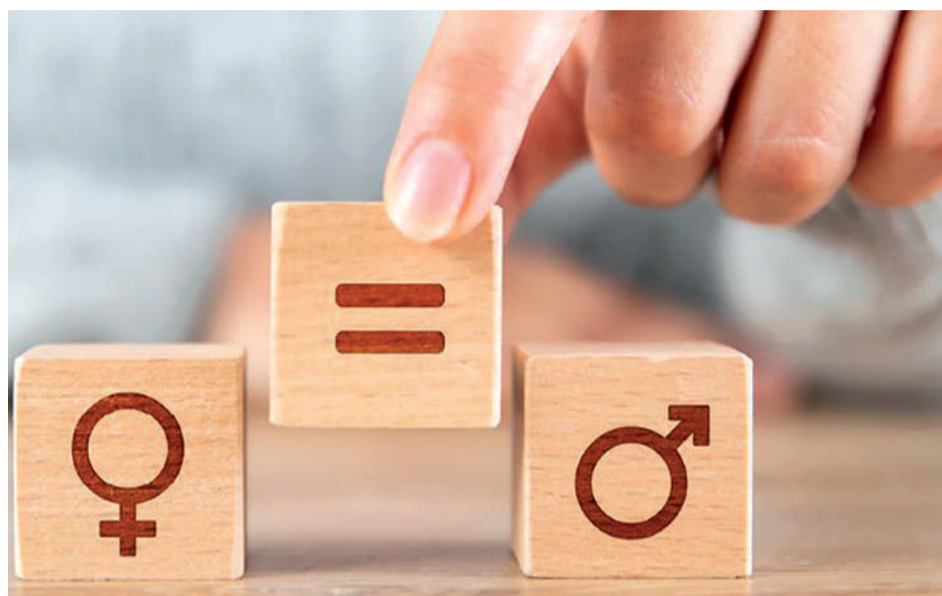
«**TAÂSIB**»... le mot est sur toutes les lèvres, depuis que la commission consultative a débuté ses travaux, en vue d'une prochaine réforme de la Moudawana. Parmi les revendications les plus appuyées par les tenants d'une réforme plus courageuse que celle de 2024, les projecteurs sont cette fois particulièrement braqués sur les discriminations en matière d'héritage qui mettent bien à mal la notion d'égalité entre les sexes. C'est qu'une brèche pourrait s'ouvrir, par l'abolition de ce principe dit du Taâsib (héritage par agnation) qui veut que, dans une fratrie, lorsqu'il n'y a que des filles, les parents masculins les plus proches (oncle, cousin ou autre) entrent de droit dans la succession, au prétexte que des femmes seules ne peuvent capter la totalité d'un héritage. Autrement dit, lorsque des filles n'ont pas de frère(s), à la mort de leur père, le mâle le plus proche du défunt vient hériter avec elles, ce qui n'est pas le cas en Tunisie où cette coutume a été abolie. Une

inégalité qui vient s'ajouter à un autre principe, coranique cette fois, celui de la quiwamah, qui veut que l'homme hérite deux fois plus que la femme. À la différence que le Taâsib, lui, n'a aucun fondement coranique, puisqu'il relève du droit coutumier, qui est donc accessible au champ d'interprétation du texte religieux.

■ **Des résistances religieuses, mais aussi socioculturelles**

Avec la polygamie, la question de l'héritage est sans doute l'une des pierres d'achoppement de la réforme. Mais si la permission faite aux hommes de prendre jusqu'à quatre épouses a le mérite de reculer d'elle-même, avec 20.000 demandes accordées entre 2017 et 2021, et un taux de refus de 60%, la question de l'héritage, est quant à elle une équation bien plus difficile à résoudre, parce que jugée «irréformable», du fait de son substrat religieux. Si pour nombre de militantes féministes ce projet de refonte doit purement et simplement abolir la discrimination basée sur le sexe et la religion, tout dépendra néanmoins de la volonté des oulémas, de faire preuve d'ijtihad, acte qui autorise une interprétation du Coran et de la charia afin de l'adapter à notre époque.

Encore faudrait-il que la société marocaine elle-même accepte de franchir le pas. À la question «Êtes-vous pour l'égalité homme-femme en matière d'héritage?», la dernière enquête L'Economiste-Su-



Parmi les revendications les plus appuyées par les tenants d'une réforme de la Moudawana plus courageuse que celle de 2024, les projecteurs sont cette fois particulièrement braqués sur les discriminations en matière d'héritage qui mettent bien à mal la notion d'égalité entre les sexes (Ph. DR)

nergia (août 2022) révèle que 69% des Marocains sont contre, tandis que 23% d'entre eux sont favorables à l'égalité homme-femme en matière d'héritage. Et parmi les opposants à l'égalité entre les deux sexes dans l'héritage, 65% sont des femmes. Seuls 29% des femmes sont pour cette évolution.

Autre indicateur surprenant, les parts sont quasi identiques dans les zones urbaines et rurales, avec respectivement 70% et 68% des personnes contre l'égalité dans l'héritage.

Reste que de plus en plus de femmes contestent ouvertement ces discriminations, tandis qu'en tant que citoyennes actives et actrices du développement, elles sont logées à la même enseigne que les hommes, quand il s'agit de fisca-

lité. Encore une discrimination en contradiction avec la Constitution qui stipule que les charges de l'État sont également réparties entre femmes et hommes, tous deux étant soumis aux mêmes taux d'imposition.

■ **En attendant la réforme**

Face à ces discriminations, et pour devancer une improbable réforme globale des règles d'héritage, de nombreuses pratiques de contournement deviennent fréquentes dans les familles sans descendants masculins. Le legs testamentaire ne pouvant aller au-delà de 30%, les possibilités juridiques les plus utilisées pour faire profiter pleinement leurs filles sont la vente fictive ou la donation en se réservant l'usufruit, qui permet de transmettre un patrimoine tout en continuant d'en jouir de son vivant.

Les revendications pour plus d'équité en matière d'héritage et les pratiques de contournement visent, en somme, à s'adapter à l'évolution de la société, notamment à la situation socioéconomique de la femme, tant il est vrai que l'autorité patriarcale en matière d'héritage perpétue leur dépendance économique et affecte leurs opportunités économiques. Au-delà du droit, une révision de fond devrait conduire à l'autonomisation sociale et économique des femmes, en tant qu'actrices à part entière d'un dynamisme socioéconomique et d'une croissance durable.

Keltoum GHAZALI

La tutelle des enfants: deux poids, deux mesures

LE problème de l'héritage des femmes au Maroc pose, de manière plus large, la question du modèle de société réclamé par une partie influente de la société marocaine.

La réforme de 2004 avait tenté, autant que faire se peut, de réduire l'écart entre Islam, religion d'État, et modernité, en consacrant l'égalité entre les époux dans la direction du foyer. Fini le concept de l'homme «chef de famille». Hommes et femmes partagent désormais une coresponsabilité au sein de la famille. L'arbre qui cache

la forêt. Libérée de son statut de «mineure à vie», la femme marocaine, qui jouit désormais d'un droit au divorce, n'en reste pas moins enchaînée à certaines dispositions de la version actuelle du code de la famille, notamment celle concernant la tutelle des enfants. Si la mère obtient en principe la garde des enfants - sauf cas de force majeure -, les hommes jouissent toujours d'un droit de regard exclusif pour toutes décisions les concernant.

Obtenir un document administratif, changer d'école, ou quitter

le territoire, rien ne se fera sans le feu vert paternel. Pire que cela, pour pouvoir préserver cette pseudo-tutelle, la femme divorcée est quasiment empêchée de refaire sa vie, puisqu'en cas de remariage, elle perd la garde de ses enfants au profit de son ex-mari. Un autre chantier ouvert pour la généralisation de l'égalité homme-femme au Maroc, au regard de l'article 19 de la Constitution et du 5e des Objectifs de développement durable 2015-2030 de l'ONU, relatif à l'égalité des sexes.

20^e ÉDITION 2024

PRIX DE LA RECHERCHE — EN ÉCONOMIE, GESTION ET DROIT —

Appel à candidature



Vous avez soutenu en **2023**, au sein d'un établissement public ou privé, une thèse de Doctorat, un mémoire de niveau Master ou un mémoire de niveau Bachelor en **économie, en gestion ou en droit économique**, L'Economiste vous invite à vous porter candidat à son prix annuel de la recherche.

La remise des travaux est effectuée par les chercheurs eux-mêmes, physiquement, ou par envoi recommandé, au siège de L'Economiste, à l'attention du Président du jury, accompagnée d'une demande de participation et d'une présentation des travaux. Les candidatures peuvent être envoyées en ligne via un formulaire spécifique disponible sur le site web de L'Economiste.

Prix
*pour la meilleure
Thèse*

40.000 DH

Prix
*pour le meilleur
Master*

20.000 DH

Prix
*pour le meilleur
Bachelor*

10.000 DH

Retrouvez le règlement et le formulaire de participation
sur le site de L'Economiste (www.leconomiste.com/prix-de-la-recherche)

Renseignements auprès de Mme Touria AZLAF : Tel.: 0522 95 36 00

Avec consécration signée L'Economiste



Le numérique, voie royale vers l'autonomisation

■ Les métiers des nouvelles technologies offrent de nombreuses opportunités professionnelles

■ Les jeunes filles y sont peu présentes, surtout celles issues du monde rural

■ Différentes initiatives tentent de rectifier le tir.

Avec un taux de pénétration de 88,1 % à fin janvier 2023 (33,18 millions d'internautes), la population marocaine est aujourd'hui très largement connectée. Dans ce contexte, le numérique devient un formidable facteur d'inclusion sociale. Hélas pas pour les femmes, largement sous-représentées dans le domaine du numérique. Le phénomène est mondial. Pour ne citer que cet exemple, la Silicon Valley, fief mondial de la Tech, ne compte

que 13 % de femmes qui accèdent à des postes de management dans les entreprises technologiques. Les entrepreneures, elles, ne dépassent pas les 7 %. Une tendance qui se constate également dans l'Union européenne, avec seulement 18 % de spécialistes des TIC parmi les femmes, selon le rapport DESI 2020 (Digital Economy and Society Index).

Au Maroc comme dans le monde, du fait de la socialisation des genres, des stéréotypes et de la reproduction des schémas culturels, peu de femmes s'orientent vers des carrières dans le digital. Afin de réduire cette fracture numérique sexiste, quelques initiatives, publiques ou privées, permettent aux femmes de conquérir ce secteur réputé masculin des technologies.

Contraction de «Fata» qui signifie «jeune fille» en arabe et «tech» pour technologie, «Fatatech» est une initiative du projet Tamheen de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) qui intervient au Maroc pour le compte du ministère fédéral alle-



mand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et qui soutient ses partenaires marocains dans la promotion du développement durable. Objectif? Promouvoir les métiers du numérique

Afin de réduire la fracture numérique sexiste, quelques initiatives, publiques ou privées, permettent aux femmes de conquérir ce secteur, réputé masculin, des technologies (Ph. Privée)

Favoriser l'inclusion financière des femmes

En adoptant l'Agenda des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour 2030, et en l'intégrant à sa stratégie de développement global, le Maroc a mis l'accent sur le rôle clé de la société civile, en particulier les associations et les coopératives, comme moteurs de développement.

Mais qui dit inclusion numérique, dit aussi inclusion financière. Attadamoune Micro-Finance, fondée en 1994 par Khaddouj Gharbi, est la seule institution de microcrédit dirigée par une femme au Maroc. Son objectif est d'encourager l'inclusion financière des femmes entrepreneures à faibles revenus grâce au numérique, visant ainsi leur autonomisation.

Ce qui la distingue, c'est son offre de services extrafinanciers destinée aux femmes, comprenant des formations et un accompagnement personnalisé pour développer

leur activité. Grâce à une subvention de 63 000 euros du Fonds pour l'inclusion financière de la Banque européenne d'investissement, Attadamoune Micro-Finance a lancé le programme «Motivateur de l'entrepreneuriat post-crise» de 2020 à 2022. Ce programme a permis à 450 entrepreneures de suivre une formation au commerce en ligne, essentielle pendant la pandémie de coronavirus pour maintenir le lien avec leur clientèle. Elles ont appris à utiliser internet pour toucher de nouveaux clients et même exporter des produits artisanaux et des services. Ce soutien s'est avéré précieux pendant la pandémie. Attadamoune Micro-Finance prévoit maintenant d'étendre le programme de formation et d'accompagnement en commerce électronique à 2 500 femmes, poursuivant ainsi son engagement en faveur de l'autonomisation économique des femmes au Maroc.

Les «Ambassadrices numériques»

VÉRITABLE troisième voie pour la création de richesse et d'inclusion sociale, le tiers-secteur connaît une dynamique notable ces dernières années, avec quelques 34 515 coopératives inscrites à fin juin 2020 au registre central géré par l'Office du développement de la coopération (ODCO). Dans ce contexte, une autre initiative notable, celle des «Ambassadrices numériques», coordonnée par l'Accelerator Lab du PNUD au Maroc, qui vise à soutenir la transformation numérique des coopératives et à promouvoir l'inclusion financière des femmes à faibles revenus, en vue de leur autonomisation. Confiée en 2021 par le PNUD à l'association Emerging Business Foundation, dans le cadre du projet «Supporting digital transformation of the public administration and women-led cooperatives», cette action vise à encourager des femmes influentes au sein des communautés rurales à exercer leur leadership et être autonomes dans la diffusion des connaissances numériques et l'engagement communautaire. Une quarantaine de coopératives dirigées par des femmes de la région de Marrakech-Safi ont ainsi pu renforcer leurs compétences numériques, en vue d'assurer une montée en puissance de leurs capacités. Grâce à ce programme d'empowerment par le digital, les femmes ambassadrices du numérique vont pouvoir jouer un rôle important dans l'accélération de la transformation digitale du secteur coopératif ainsi que dans l'inclusion financière des femmes coopératrices et de leurs communautés. □

auprès des filles du milieu rural. Pour cela, Fatatech propose des activités parascolaires ludiques et stimulantes, telles que des ateliers de programmation et de robotiques, dans des clubs créés au sein de collègues partenaires, dont les premiers ont été lancés en octobre 2023.

Leurs activités ambitionnent d'orienter plus de 1 500 jeunes filles vers les métiers du digital et la formation professionnelle en milieu de travail. L'idée est aussi de déconstruire les stéréotypes basés sur le genre. Avec l'aide du ministère de l'Éducation nationale, Fatatech

a pu identifier 12 collègues dans les 6 régions d'implantation du projet Tamheen. Dans la foulée de cette initiative, un livre a été réalisé par GIZ Maroc, en coopération avec le MIEPEEC, qui offre un aperçu des réalisations et des défis des femmes marocaines dans le secteur numérique.

L'ouvrage, intitulé «Women in Tech - Nissa'a Tech», retrace les parcours inspirants de femmes marocaines ayant réussi dans le secteur numérique.

Keltoum GHAZALI



MAZAGAN

BEACH & GOLF RESORT MOROCCO



RAMADAN À MAZAGAN

Réservez votre séjour
et savourez les délices d'un Ftour marocain
aux rythmes de la musique traditionnelle

INFOS / RÉSA 05 23 38 80 80



Auto-entrepreneuriat: La solution contre

■ Des programmes pour encourager la création d'entreprises

■ Intelaka, Forsa, Awrach.... un dispositif diversifié

■ Mais leur évaluation reste difficile

CRÉER son entreprise serait-il un moyen d'échapper au chômage? C'est en tout cas une piste que les pouvoirs publics essaient d'encourager dans un contexte économique marqué par des taux de chômage significatifs, notamment parmi les jeunes. De fait, les statistiques récentes du Haut-commissariat au plan (HCP) indiquent qu'en 2022, le taux de chômage global s'élevait à 11,8%, tandis que celui des jeunes atteignait 32,7%. Conscient des défis auxquels sont confrontés les jeunes marocains en matière d'accès au marché du travail, le



Divers programmes ont été instaurés dans le dessein de renforcer les compétences des jeunes, améliorer leurs perspectives d'emploi, stimuler la création de postes et encourager l'esprit d'entreprise (Ph. L'Economiste)

Nombreux défis

MALGRÉ les avancées réalisées, plusieurs défis persistent. Parmi eux, la nécessité de renforcer l'accès au financement pour les jeunes entrepreneurs, d'améliorer l'adéquation entre les compétences des jeunes et les besoins du marché du travail, ainsi que de réduire les obstacles administratifs à la création d'entreprises.

Pour assurer le succès à long terme des différents programmes d'accès à l'emploi, il est important d'adopter une démarche inclusive, en veillant à ce que tous les segments de la jeunesse marocaine, y compris les populations vulnérables et marginalisées, puissent bénéficier des programmes d'accès à l'emploi.

De plus, une évaluation continue est essentielle pour ajuster et améliorer les initiatives en fonctions des besoins du marché. □

gouvernement a lancé une panoplie de programmes ambitieux visant à favoriser l'auto-entrepreneuriat et à créer des opportunités d'emplois durables. Parmi ces initiatives, on compte notamment Moukawalati, Innov Invest, le Fonds Tamwil El Fellah, le Fonds Forza et Awrach dont la 2e édition vient d'être lancée. Nombreux, ces programmes se révèlent difficiles à évaluer, même s'il est reconnu qu'ils ont «facilité l'intégration d'une part significative de jeunes sur le marché du travail», souligne le Conseil économique, social et environnemental dans une saisine intitulée Bilan des programmes publics destinés aux jeunes durant la période 2016-2021.

■ Awrach: Promesse d'un emploi stable

Le programme Awrach, dont la 2e phase a été lancée en mars 2023, comprend plusieurs initiatives ciblant spécifiquement les individus sans diplôme qui sont engagés par des entreprises, des coopératives, des associations et des petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 10 millions de DH au cours des trois dernières années. De plus, ce dispositif pré-

voit l'intégration, dans le cadre du programme Awrach, de personnes en recherche d'emploi ou non enregistrées auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) depuis plus de six mois. Depuis sa création en 2022, plus de 130.000

personnes ont bénéficié du programme Awrach qui mobilise une enveloppe de 2,25 milliards de DH et qui vise à créer 250.000 emplois directs en deux ans dans des ateliers temporaires. La phase 2 se veut plus ambitieuse en favorisant l'em-



(Ph. Bziouat)

le chômage des jeunes?

ploi par l'entrepreneuriat et l'offre d'emplois stables. Cette nouvelle étape du programme qui a pour objectif de créer 150.000 emplois est marquée par la signature de 130 contrats avec des entreprises pour employer 50.000 personnes en CDD d'au moins une année. «En deux mois seulement, 15.000 emplois ont été créés, soulignant l'impact positif du programme», avait indiqué récemment le ministère de l'Inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences. Enfin, la principale mesure de ce programme est la Prime d'Encouragement à l'Emploi, conçue spécifiquement pour les demandeurs d'emploi, qu'ils soient diplômés ou non. Les sociétés qui recrutent ces chercheurs d'emploi bénéficient d'une aide financière significative de 1.500 dirhams par mois pendant une période de 9 mois pour chaque nouvel employé, à condition que le contrat dure au moins 12 mois. Cette initiative permet aux entreprises de renforcer leurs ressources humaines tout en recevant un soutien financier crucial.

■ Forsa: Un démarrage prometteur

Le programme «Forsa», lancé en 2022 par le ministère du Tourisme, de l'artisanat et de l'écono-

mie sociale et solidaire, combine accompagnement et financement pour faciliter les initiatives auto-entrepreneuriales dans divers secteurs d'activité (artisanat, économie sociale et solidaire, tourisme, commerce, services, agriculture...). Le programme de soutien de Forsa intègre une phase initiale de formation en ligne pour tous les projets sélectionnés, suivie d'une période d'incubation de 2,5 mois dédiée aux initiatives les plus novatrices. Les porteurs de projets éligibles, ayant suivi la formation Forsa Academy et ayant franchi l'étape de la commission de financement, peuvent ensuite soumettre leurs dossiers qualifiés aux banques.

A fin 2023, plus de 30.000 projets répartis sur différentes préfectures et régions ont été présentés. 23.000 d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement via des incubateurs dédiés, tandis que 1.400 projets ont reçu des financements. «Des financements avantageux», selon le ministère de tutelle. A noter que les prêts, pouvant atteindre 100.000 DH, sont assortis de taux d'intérêt préférentiels compris entre 1,75% et 2%, avec une période de remboursement maximale de 7 ans et un différé de remboursement de 2 ans.

L'année 2024 marquera une étape importante avec la réalisation

d'une évaluation exhaustive du programme Forsa. L'objectif est de créer un guide de bonnes pratiques pour accompagner et encadrer efficacement les porteurs de projets, favorisant ainsi un démarrage prometteur dans ce domaine.

■ Moukawalati: Je suis entrepreneur!

Lancé en février 2023 par l'Agence nationale de promotion des emplois et des compétences (ANAPEC), le programme «Ana Moutawakil» a pour objectif d'assister 100.000 porteurs de projets, auto-entrepreneurs et très petites entreprises (TPE) entre 2023 et 2026, incluant ceux évoluant dans le secteur informel. Cette initiative représente un défi considérable à la fois pour l'emploi et pour l'entrepreneuriat. «Ana Moukawil» prévoit un accompagnement technique pour les TPE dont le chiffre d'affaires se situe entre 1 et 10 millions de DH, dès leur création et tout au long de leur croissance, avec un plafond de 100.000 DH et une moyenne de 20.000 DH par entreprise.

■ Intelaka: Plusieurs freins relevés!

«Divers programmes ont été instaurés dans le dessein de "renforcer les compétences des jeunes, améliorer leurs perspectives d'emploi, stimuler la création de postes et encourager l'esprit d'entreprise», rapporte le CESE. Des interrogations persistent quant à la conception de ces programmes, aux ressources humaines et financières mobilisées, ainsi qu'aux dispositifs de suivi et d'évaluation instaurés. C'est le cas d'Intelaka, programme de financement récent visant les jeunes porteurs de projets, les auto-entrepreneurs et les TPE. En 2021, quelque 22.875 crédits ont été octroyés pour un montant total de 3,8 milliards de DH, enregistrant une hausse de 22 % par rapport à 2020. Cependant, «outre ces données chiffrées, aucun autre indicateur n'est disponible pour évaluer la performance du programme», notent les spécialistes du CESE. En dernier lieu, l'étude met en lumière l'exclusion de nombreux jeunes de l'ensemble

Auto-entrepreneur: Un statut intéressant?

LE statut d'auto-entrepreneur peut-il encore séduire les jeunes? L'Etat, en voulant lutter contre la fraude de certaines entreprises et bénéficiaires a, en 2023, introduit un taux libératoire de 30% au-delà de 80.000 DH de chiffre d'affaires réalisé avec un seul client, pénalisant, du coup, même les bons élèves. Résultat, de nombreuses personnes se sont détournées de ce statut pour intégrer d'autres régimes, voire à retourner dans l'économie informelle. «Nous constatons que de plus en plus d'auto-entrepreneur se retirent de ce régime, pour être éligibles au RSU afin de bénéficier d'aides directes et d'une couverture sociale», souligne le responsable d'une fiduciaire comptable.

Younès Sekkouri, ministre de tutelle, avait promis de se pencher sur la question: «Nous voulons qu'au niveau réglementaire, la législation suive. Des affinements au niveau du statut de l'auto-entrepreneur sont en train d'être étudiés» (cf: www.leconomiste.com, édition du 21/3/2023).

Selon les chiffres publiés par la Direction générale des impôts (DGI), le nombre d'auto-entrepreneurs en 2022 s'est établi à 401.301. □

de ces programmes, notamment ceux sans diplôme, en situation précaire ou résidant en milieu rural. «Le programme Intelaka, c'est un copié-collé amélioré des programmes «Jeunes promoteurs» et «Moukawalati». Ce dispositif avec le seul levier de financement supporté par les banques ne crée pas d'emplois et reste cantonné à des projets à très infime valeur ajoutée sociale et économique», souligne Abdelghani Youmni, économiste et spécialiste des politiques publiques.



(Ph. L'Economiste)



Former les jeunes pour les insérer

■ La formation professionnelle progresse au Maroc

■ Les entreprises s'impliquent lentement

■ Le gouvernement veut booster la formation en alternance

POUR réduire les inégalités au sein des pays, comme se le propose l'ODD n° 10, l'un des principaux leviers est la promotion de l'inclusion économique. Elle implique un environnement social et économique dans lequel chacun a les mêmes chances de s'insérer et de s'épanouir. On le sait, au Maroc comme dans de nombreux pays,



La formation professionnelle est considérée comme un moyen d'insertion des jeunes dans l'économie. En dépit des efforts consacrés par le gouvernement, elle progresse difficilement (Ph. DR)



Mazagan Beach & Golf Resort : Réussite Éclatante de la première édition du Programme « Leadership au Féminin »

Mazagan Beach & Golf Resort, à travers son académie, ne cesse de s'accroître et de se diversifier en lançant début 2023 un nouveau programme de formation et d'accompagnement dédié 100% aux femmes.

Il est à rappeler que la parité dans la culture du Resort y est puisque les femmes occupant les postes de responsabilité représentent 50% ! Cette initiative innovante vise à renforcer davantage le développement des femmes leaders. Le programme a été lancé en janvier 2023 en faveur de quelques collaboratrices du Resort afin de développer leurs compétences en leadership et favoriser leur autonomisation. Le programme, étalé sur 12 mois, a été basé sur des séminaires, des ateliers de développement professionnel et des sessions de mentorat dispensés par des intervenants externes pionniers dans leurs différents domaines qui ont inspiré et encouragé les lauréates à poursuivre leurs aspirations personnelles et professionnelles.

Pour l'année 2024, Mazagan Beach & Golf Resort s'engage résolument à poursuivre cette initiative louable en accueillant une vingtaine de collaboratrices pour cette deuxième édition afin d'offrir un soutien précieux aux femmes ambitieuses et désireuses de laisser leur empreinte dans le monde professionnel.

Grâce à cette initiative, Mazagan Beach & Golf Resort s'engage à promouvoir l'égalité des sexes et à cultiver le potentiel des femmes marocaines dans le monde des affaires.

l'éducation reste très inégalitaire. Selon l'environnement social dans lequel on naît, on ne dispose pas des mêmes chances de progression dans la vie.

Abandon scolaire, manque de moyens financiers pour accéder à l'éducation supérieure, les jeunes défavorisés décrochent, parfois vite, et se retrouvent nombreux sans aucune compétence pour entrer

dans la vie professionnelle.

Beaucoup finissent par se placer auprès d'un mâalem, auprès duquel ils vont apprendre, dans les dures conditions d'apprentis, un métier dans l'artisanat, dans un garage automobile, un atelier de soudure, un atelier de couture, pour une vie professionnelle informelle, sans réelle possibilité d'ascension.

Lorsque le Maroc a mis en place

Peinent à s'imposer depuis... 25 ans!

LA formation en alternance ou formation professionnelle en milieu de travail (FPMT), ou encore l'apprentissage, sont en partie une réponse à cet écueil en mobilisant l'entreprise comme lieu d'enseignement. Le cadre juridique a été formalisé par la loi 36/96 (formation en alternance) et 12/00 (apprentissage) pour favoriser leur développement, mais ces formations peinent encore, 25 ans après, à s'imposer. En 2015/16, le Maroc ne comptait qu'un peu plus de 30.000 apprentis et la formation en alternance progresse lentement, en dépit de l'intérêt manifeste qu'y trouvent les entreprises. L'OFPPPT l'a introduite dans nombre de ses formations, tout comme les départements de l'Agriculture, les Pêches maritimes ou le Tourisme.

Le dispositif reste cependant encore insuffisant. Des classes d'âge très nombreuses arrivent chaque année sur le marché du travail, dont une majorité a été déscolarisée, parfois très tôt. Le défi de les insérer économiquement et socialement est avant tout celui de leur apporter un métier. □

dans le monde du travail

un dispositif de formation professionnelle initiale dans les années 80, celle-ci était d'abord considérée comme un moyen de résorber l'échec scolaire. Si elle fournissait des cohortes de jeunes fraîchement diplômés, ce qui les différenciait déjà des autres jeunes partis chez un mâalem, leur taux d'insertion dans le monde du travail est resté très bas. Un paradoxe! Alors qu'en face, le monde économique s'estimait bridé de ne pouvoir trouver les compétences nécessaires à son essor, notamment pour les métiers mondiaux au cœur de la stratégie de l'État (automobile, aéronautique, offshoring, textile...).

La réforme du début des années 2000 a rompu avec cet objectif de résorption de l'abandon scolaire, pour définir la formation professionnelle comme un moyen de fournir au monde économique les compétences dont il a besoin. En d'autres termes, il a privilégié l'employabilité.

Aux côtés de l'omniprésent OFPPT qui représente 85% de

l'offre publique, l'offre s'est considérablement étoffée. Les ministères de l'Agriculture, de l'Artisanat, des Pêches maritimes, du Tourisme, et le secteur privé ont développé des structures qui s'adressent à l'ensemble des secteurs économiques. L'adéquation de la formation à l'emploi a été travaillée, notamment par la mise en place de Répertoires des Emplois-métiers et de Référentiels Emplois-compétences, dont les premiers ont été financés par l'Union européenne (Tourisme, NTIC, textile).

Mais le dispositif mis en place ces 20 dernières années n'a pas répondu aux espoirs placés en lui. Dans un rapport sans concession publié avant la Covid-19, le Conseil supérieur de l'éducation, la formation et la recherche scientifique (CSESFR) qui pilote la stratégie de formation, a pointé un dispositif sans cohérence, avec l'imbrication de multiples modes de formation, le manque de coordination, le manque de moyens financiers, et malgré l'attention portée

à l'adéquation aux besoins des entreprises, un déphasage avec la réalité des besoins économiques et sociaux. Le résultat en est un taux très bas d'insertion de la formation professionnelle, la persistance d'une image dévalorisée, un rendement globalement peu efficient du dispositif que le CSESFR appelait à refonder.

Pour augmenter le taux d'insertion et le rendement de la formation professionnelle, des expériences probantes sont pourtant menées avec succès, notamment celle consistant à confier aux entreprises la gestion de la formation professionnelle de leurs métiers. Des Instituts à gestion déléguée (IGD), entièrement gérés par les professionnels, ont ainsi été créés dans des secteurs en plein essor où les compétences manquaient drastiquement, comme l'aéronautique, l'automobile, le textile, les énergies renouvelables, le transport, etc.

Les IGD reposent sur un partenariat public-privé: l'État finance

les infrastructures, puis en délègue la gestion à des branches professionnelles du secteur privé. Les entreprises ont joué le jeu et se sont fortement impliquées. L'évaluation des résultats des huit IGD que l'Agence française de développement a contribué à financer a montré qu'entre 80 et 100% des stagiaires ont trouvé un emploi après leur formation. L'institut des métiers de l'aéronautique (IMA) est même devenu une référence au Maroc comme à l'étranger, et a été un des piliers du développement spectaculaire du secteur de l'aéronautique au Maroc.

Cette réussite montre bien que la formation professionnelle nécessite une forte implication des entreprises et des moyens financiers consistants. Le secteur privé, par exemple, n'investit que très peu dans les formations professionnelles qui nécessitent la mise en place d'infrastructures et d'équipements lourds et coûteux pour former les stagiaires.

Ismail EL WADI

Le modèle d'alternance allemand, une opportunité pour le Maroc?

THÉORIE et pratique: c'est le fondement du modèle allemand de formation professionnelle, qui lui permet d'avoir un faible chômage de ses jeunes par rapport au reste de l'Europe. La partie pratique de la formation est enseignée en entreprise trois ou quatre jours par semaine, la formation théorique se déroule en école professionnelle un ou deux jours par semaine. La formation professionnelle en alternance dure en général entre deux et trois ans et demi et elle est rémunérée. Plus d'un million de jeunes Allemands apprennent une des 324 professions que propose le système, très demandé à l'international.

Le Maroc s'y essaie avec l'aide de l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ). Le programme Tamheen, déployé depuis 2019 avec le département de la Formation professionnelle et le secteur privé, cherche à adapter le modèle au Maroc en commençant par les secteurs



Le modèle allemand de formation en alternance tente de séduire des entreprises encore réticentes, alors que le gouvernement s'est donné pour objectif que la moitié des stagiaires en formation professionnelle soit en alternance (Ph. DR)

de la logistique et les technologies de l'information et de la communication. Le défi est de convaincre les entreprises à créer des postes de formation, pour lesquels elles restent réticentes, en raison des coûts finan-

ciers élevés et la crainte qu'ils entraînent une interruption de la production et affecte leur productivité. C'est une révolution que doivent entamer des entreprises qui manquent de ressources internes pour déve-

lopper la formation, dont ils ne perçoivent pas encore les résultats. Le gouvernement n'a quant à lui pas de réticences: il souhaite parvenir à la moitié des effectifs en formation en alternance.



Les zones rurales, longtemps oubliées,

■ Le monde rural désenclavé en trente ans

■ L'état a apporté routes, eau, électricité, santé et éducation

■ Mais le décollage économique ne se fait pas

LE Maroc s'est développé économiquement, en faisant émerger de grands centres urbains régionaux, vers lesquels convergent depuis un siècle les populations de régions entières. L'axe Kénitra-Rabat-Casablanca-El Jadida, ou encore des villes comme Tanger, Agadir, Marrakech, Fès et Meknès, se sont nourries d'un exode rural continu.

Longtemps, les campagnes et plus encore les zones montagneuses où des populations se sont repliées depuis des temps immémoriaux ont été laissées sur le bord de la route du développement économique. Réduire ces inégalités à l'intérieur du pays est le sens de l'ODD n° 10 des Nations unies. Dès le début de son règne, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a voulu marquer sa préoccupation pour ces populations qui constituaient encore la moitié du pays, lors de son accession au trône. Pour sortir de la fatalité d'un développement économique inégalitaire, l'initiative nationale de développement humain (INDH) a été lancée en 2005.

Depuis, l'État a considérablement accru ses efforts pour désenclaver les zones rurales et les sortir d'une pauvreté endémique qui plombe le bilan global du pays. Ces efforts ont principalement porté sur cinq secteurs principaux: les routes rurales, l'accès à l'électricité, l'accès à l'eau potable, la santé et l'éducation.

Le Maroc avait déjà commencé ses travaux. En 1995, quand est lancé le Programme national de routes rurales (PNRR), 34% de la population rurale seulement était desservie par des routes praticables par tous les temps. Les routes sont essentielles à l'amélioration des conditions de vie. Ce sont elles qui permettent d'envoyer les enfants à l'école, de rejoindre les centres de santé, de commercer, d'être en contact avec un monde qui hier était



Le programme de routes rurales a permis de désenclaver 90% des campagnes et des montagnes au Maroc (Ph. DR)



péniblement accessible. Avec un effort financier considérable, appuyé par la Banque mondiale (trois prêts accordés en 2006, 2010 et 2014), le PNRR a permis d'aboutir à un taux de desserte des zones rurales de 90% en 2023.

Le Programme d'électrification rurale globale (PERG) a lui aussi commencé au milieu des années 90 (1996). En un quart de siècle, il a permis d'apporter l'électricité à plus de deux millions de foyers où vivent 13 millions de personnes. Un travail titanesque, avec plus de 50.000 km de lignes de moyenne tension et plus de 140.000 km basse tension tirées, plus de 25.000 postes de transformation installés. Et pour ceux trop éloignés du réseau, plus de 50.000 kits photovoltaïques individuels ont été distribués. Aujourd'hui, le taux d'électrification rurale est de 99,86%.

Le PERG a son équivalent pour l'eau potable: le Programme d'approvisionnement groupé en eau

À côté des infrastructures, l'État a investi dans les services de base, comme l'éducation. Avec l'INDH, un effort considérable a été fait pour réduire les disparités sociales dans le milieu rural. L'ouverture de nouvelles routes a permis de faire circuler du transport scolaire et d'offrir une continuité d'études aux enfants qu'ils n'avaient pas précédemment (Ph. DR)

aujourd'hui considérées

potable des populations rurales (PAGER), lancé également en 1995. Avec des investissements tout aussi considérables, il a permis d'apporter l'eau potable à 12 millions de Marocains des zones rurales. Aujourd'hui, le taux de desserte en eau potable est de 98,5 %.

À côté des infrastructures, l'État a investi dans les services de base, comme l'éducation. Avec l'INDH, un effort considérable a été fait pour réduire les disparités sociales dans le milieu rural. L'ouverture de nouvelles routes a permis de faire circuler du transport scolaire et d'offrir une continuité d'études aux enfants qu'ils n'avaient pas précédemment. Les meilleurs élèves ont été regroupés dans des internats. De multiples programmes s'attachent à éduquer les populations des zones les plus reculées: le Programme Tayssir (scolarisation des enfants en situation de précarité dans les zones rurales en versant des allocations aux familles), le Programme national d'alphabétisation pour les adultes, le Programme national de

formation dans les métiers de l'agriculture, le Programme de développement de l'enseignement primaire

tés à l'économie locale, ou encore plus récemment la création d'écoles communautaires pour rapprocher

tée à la santé, pour résorber l'écart entre les villes et les campagnes. La mortalité y est de 6,4 pour 1.000 habitants, compte 4,3 dans les villes, et la mortalité infantile de 26 pour 1.000 habitants, à comparer avec 18,8 pour 1.000 en milieu urbain. Le ministre de la Santé et de la Protection sociale rappelait que 71% des 2.985 établissements de soins de santé primaires se trouvaient dans le monde rural, comme 79% des maternités. Mais les populations sont encore trop loin de la médecine moderne, dont elles n'ont par ailleurs pas les moyens financiers. À la faveur du lancement de la couverture sociale universelle, une nouvelle approche est développée, qui combine soins de proximité et télémédecine. De nouvelles unités médicales mobiles connectées se déplaceront dans les zones rurales pour leur apporter des équipements plus avancés et des spécialités auxquelles ces populations n'ont pratiquement jamais accès.

Ismail EL WADI

Cibler les poches de pauvreté les plus tenaces

APRÈS les formidables résultats obtenus dans ces cinq domaines, le Programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural (PRDTS) lancé en 2015 pour 7 ans a ciblé les poches de pauvreté les plus tenaces.

Ces programmes ont changé la vie des communautés. D'abord, l'extrême pauvreté a reculé. L'isolement des douars reculés a été rompu. L'électricité, l'eau potable, les télécommunications ont nettement amélioré les conditions de vie et infusé la modernité. Si les ressources propres de ses communautés restent insuffisantes pour aller au-delà d'une économie de subsistance, cette perfusion lentement son effet.

Les jeunes générations peuvent plus facilement aller et revenir à la ville où ils s'emploient, même de façon saisonnière, et peuvent remonter des revenus vers leur village. □

dans le milieu rural, qui renforce les infrastructures et forment les enseignants, des initiatives de formation professionnelle dans l'artisanat, le tourisme, et d'autres secteurs adap-

l'éducation des communautés rurales... Les efforts se sont multipliés pour sortir les plus défavorisés d'un cycle néfaste de l'ignorance.

La même attention est appor-

Le tourisme pour développer des montagnes sous perfusion?

LES montagnes dans le monde sont souvent des zones enclavées, à l'écart du développement économique. C'est le cas du Maroc, où elles ont été longtemps oubliées, avant que le gouvernement ne leur apporte électricité, routes, éducation et santé. Mais cet apport d'infrastructures et de services n'a pas modifié leur paradigme économique: elles vivent toujours d'une agriculture de subsistance et des transferts de revenus d'une importante diaspora.

Le tourisme est une des voies explorées pour faire sortir les montagnes de la précarité économique. Les habitants le constatent eux-mêmes: ceux qui arrivent à capter des flux de touristes récupèrent les revenus que l'agriculture ou l'élevage ne leur permettent d'obtenir. Le gouvernement s'essaye avec difficulté à des stratégies de développement du tourisme vert ou écologique. La demande existe. L'offre moins. Enfin, la notion de patrimoine échappe à des régions où le ciment apporté



Le potentiel très important du Maroc en matière de tourisme rural est une opportunité pour développer ces régions qui peinent à se concrétiser (Ph. DR)

par les routes récemment ouvertes vient inexorablement ronger. Les maisons de pierre font place à des

cubes en ciment gris. Le récent tremblement de terre du haouz a montré la pertinence de cette approche: faut-

il reconstruire rapidement en ciment, ou restaurer un patrimoine immémorial en pierres?



La santé pour tous,

■ Après la Covid-19, SM le Roi a lancé la couverture sociale pour tous

■ Fin 2023, 33 millions de Marocains étaient couverts par l'AMO

S'IL devait y avoir le chantier d'un règne, cela pourrait être celui-ci. Le 14 avril 2021, faisant suite à la volonté de son souverain, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a lancé un chantier historique, d'une ampleur jamais atteinte dans son histoire: la protection sociale universelle. Il s'agit ni plus ni moins que de couvrir 34 millions d'habitants de Marocains en matière de santé, mais également de ressources pour les plus démunis. Une révolution, lorsque l'on sait qu'au début du XXI^e siècle, à peine quelques millions de Marocains bénéficiaient d'une assurance maladie.

Le projet avance rapidement, pour faire rentrer toutes les catégories de Marocains dans le système. Les salariés du secteur privé et les fonctionnaires étant déjà couverts, le projet a intégré des catégories comme les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les travailleurs indépendants, qu'ils soient soumis au régime de contribution professionnelle unique, au régime de l'auto-entrepreneur, ou au régime de la comptabilité.

L'objectif final est de généraliser cette protection à l'ensemble des citoyens du Royaume. Fin 2022, 22 millions de Marocains avaient déjà été intégrés dans le régime d'assurance maladie obligatoire (AMO). Puis, dernière étape, il s'agissait de faire basculer les 16,6 millions de Marocains affiliés au défunt Ramed. Des citoyens qui ne bénéficient que de peu ou pas de ressources. Fin 2023, le gouvernement a annoncé que 10 millions de Marocains avaient basculé sur le régime de l'AMO-Tadamon, pour lequel l'Etat prend en charge les cotisations nécessaires, les bénéficiaires étant incapables de s'en acquitter,

L'ensemble de ses Marocains est désormais enregistré dans les fichiers du registre social unifié (RSU), pierre angulaire de tout le



Pour accompagner la couverture sociale généralisée, l'Etat s'est lancé dans une politique de construction de grands hôpitaux, un pour chaque région, comme celui de Tanger, annoncé comme le plus grand d'Afrique



Fin 2023, le gouvernement a annoncé que 10 millions de Marocains avaient basculé sur le régime de l'AMO-Tadamon, pour lequel l'Etat prend en charge les cotisations nécessaires, les bénéficiaires étant incapables de s'en acquitter, l'ensemble de ces Marocains est désormais enregistré dans les fichiers du registre social unifié (RSU), pierre angulaire de tout le système (Ph. DR)

système. Car c'est lui qui permet aux programmes d'appui social de déterminer l'éligibilité des ménages selon des critères socio-économiques objectifs, et donc le montant des cotisations qu'ils auront à acquitter ou non, en les affectant à un régime où à un autre.

Ce n'est pas une moindre chose dans un pays où, hormis une frange privilégiée de la population, le reste est habitué depuis toujours à finan-

cer l'essentiel de ses dépenses maladie. Aujourd'hui, les dépenses de santé du Maroc, qui y consacre 6 % de son PIB, sont financées à 25 % par l'Etat à travers ses recettes fiscales, à 22 % par l'assurance maladie, et à 50 % par les ménages, selon le ministère de la Santé.

Ces ressources devront nécessairement croître considérablement pour la couverture sociale généralisée. C'est un défi immense que

s'est donné le Maroc. Financer ses dépenses de santé pour tous nécessite un changement de paradigme et la contribution de tous pour mobiliser des sommes considérables.

Une petite partie de sa population est salariée ou fonctionnaire de l'Etat. Pour les autres, l'immense majorité, les revenus relèvent d'un statut indépendant ou, plus souvent, du secteur informel. Il est donc nécessaire d'aller chercher des cotisations auprès d'une population psychologiquement réticente à toute forme de prélèvement de l'Etat. Or, pour que le nouveau système de santé soit viable à long terme, l'adhésion de l'ensemble de la population est nécessaire. Celle-ci doit comprendre que pour bénéficier de soins, gratuits ou partiellement, ou encore en tiers payant, elle doit mettre la main à la poche, et s'acquitter mensuellement de ses cotisations. Formaliser le secteur informel, ce qui est en soi une véritable révolution, est pourtant la clé indispensable à la réussite du projet. Socialement, le malentendu est encore considérable. Les Marocains en bonne santé, plutôt nombreux dans un pays très jeune, ne voient pas l'utilité de cotiser chaque mois, même modestement, pour un système de santé à la porte duquel ils

un projet historique

iront pourtant frapper dès qu'il sera nécessaire. L'attente pour un système de Santé, gratuit de préférence, est grande. Mais le devoir de cotiser est encore peu compris.

Effort exceptionnel de l'Etat

Le formidable effort fourni par le Maroc lors de la Covid-19 a reposé sur un effort exceptionnel de l'Etat et son endettement, afin de pouvoir financer les campagnes de vaccination et les soins accordés gratuitement aux dizaines de milliers de patients admis dans les services de réanimation des hôpitaux publics.

Mais sur le long terme, un équilibre est nécessaire. Si le financement fait partiellement appel à des mécanismes comme la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus, ou encore la taxe intérieure à la consommation (TIC) sur certains produits, il ne peut reposer que sur des cotisations aussi universelles que le service rendu. À ce titre, l'Etat est engagé dans un processus irréversible de



Le formidable effort fourni par le Maroc lors de la Covid-19 a reposé sur un effort exceptionnel de l'Etat et son endettement, afin de pouvoir financer les campagnes de vaccination et les soins accordés gratuitement aux dizaines de milliers de patients admis dans les services de réanimation des hôpitaux publics. Mais sur le long terme, un équilibre est nécessaire (Ph. DR)

long terme pour répertorier chaque Marocain, afin d'essayer d'identifier clairement ses revenus, y compris informels, pour lui demander de contribuer à sa mesure au grand projet de couverture sociale généralisée que SM le Roi a lancé.

En attendant, l'Etat est déterminé à lancer la machine. Il a commencé à réhabiliter les infrastructures médicales afin de crédibiliser sa

démarche, tant la population a une piètre image de ses centres de santé et de ses hôpitaux. Il a annoncé sa volonté de construire un Centre hospitalier universitaire (CHU) dans chaque région, pour en faire des locomotives ; puis de mettre à niveau 1 400 centres de santé de proximité dans un délai de 18 mois. Afin de favoriser la médecine dans les zones reculées, le gouvernement

veut aussi développer les consultations médicales à distance.

Il lui faudra ensuite trouver les ressources humaines pour faire tourner ces nouvelles structures. Un véritable défi au regard de la situation actuelle et du manque de médecins et infirmiers (voir encadré ci-dessous).

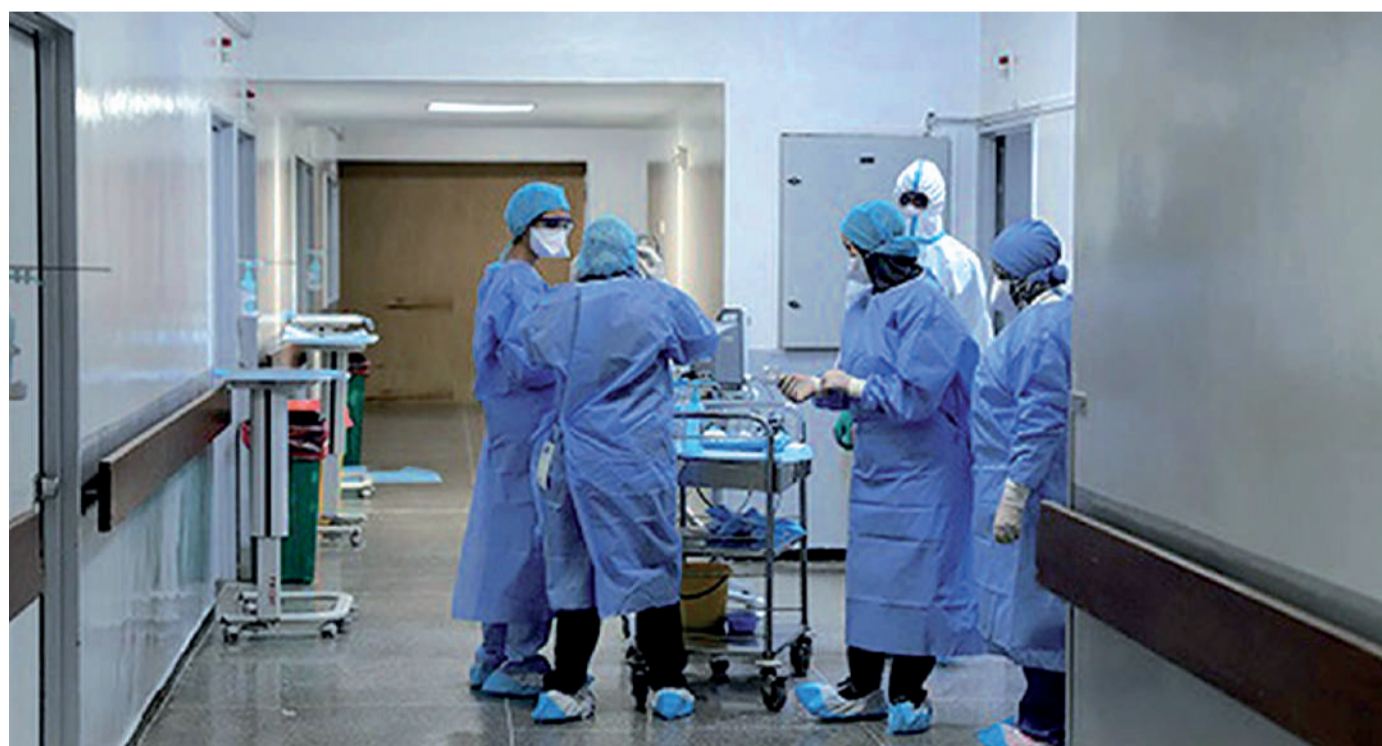
Ismail EL WADI

Comment pallier le manque de médecins et cadres médicaux ?

ENTRE 30 et 40 % des lauréats des facultés de médecine marocaines choisissent chaque année de quitter le pays pour d'autres, où ils espèrent des conditions de travail et matérielles meilleures. Le gouvernement pourra-t-il enrayer le phénomène, lui qui doit porter le taux d'encadrement de 7 médecins à 23 cadres médicaux et paramédicaux pour 10.000 habitants d'ici 2025, qui constitue le minimum fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour répondre aux besoins de la population ?

Certes, il compte multiplier par deux le nombre de lauréats des facultés de médecine et par trois celui des écoles d'infirmiers pour atteindre cet objectif. Mais pour aller au-delà de ce premier objectif intermédiaire, et atteindre à l'horizon 2035 les objectifs chiffrés du Nouveau modèle de développement qui sont de 45 médecins pour 10.000 habitants, il en faudra plus.

Les concours de recrutement du secteur public n'attirent plus. Les



Le manque de ressources humaines est un défi considérable que doit affronter le Maroc pour généraliser les soins à tous les Marocains (Ph. DR)

facultés de médecine ne sont pas parvenues à diplômer les 3.300 médecins par an qu'elle devait atteindre en 2020. Le secteur de la santé pu-

blique compte actuellement 47.000 fonctionnaires et le pays manque de 32.000 médecins et 65.000 infirmiers. Certaines régions sont médi-

calement dépeuplées. Alors que les lauréats marocains quittent le Maroc, celui-ci est tenté de faire appel à des compétences étrangères...



L'ODD 10 de réduction de la pauvreté est très en retard

■ **Les inégalités de revenus se sont réduites pendant presque 20 ans**

■ **L'horizon de 2030 s'éloigne**

LES chiffres sont connus et têtus. La richesse mondiale est très inégalement répartie: en 2016, la moitié de cette richesse était détenue par 1% de la population (Boston Consulting Group, 2016). Le rapport sur les inégalités mondiales 2022 du World Inequality Lab écrit que quelque 10% de la population mondiale possèdent 76% de la richesse, perçoivent 52% des revenus et sont à l'origine de 48% des émissions mondiales de carbone, tandis que la moitié la plus pauvre de la population perçoit seulement 8,5% des revenus mondiaux.

Les inégalités de revenus entre les pays sont encore très marquées. En 2018, le PIB annuel par habitant était de 600 dollars à parité de pouvoir d'achat (PPA) dans le pays le plus pauvre, et de 115.000 dollars dans le pays le plus riche, soit 190 fois plus. Des écarts qui sont corrélés à d'autres indicateurs de qualité de vie, comme l'espérance de vie qui s'établit à 81 ans en Norvège, l'un des pays les plus riches, contre 55 ans au Niger, l'un des plus pauvres.

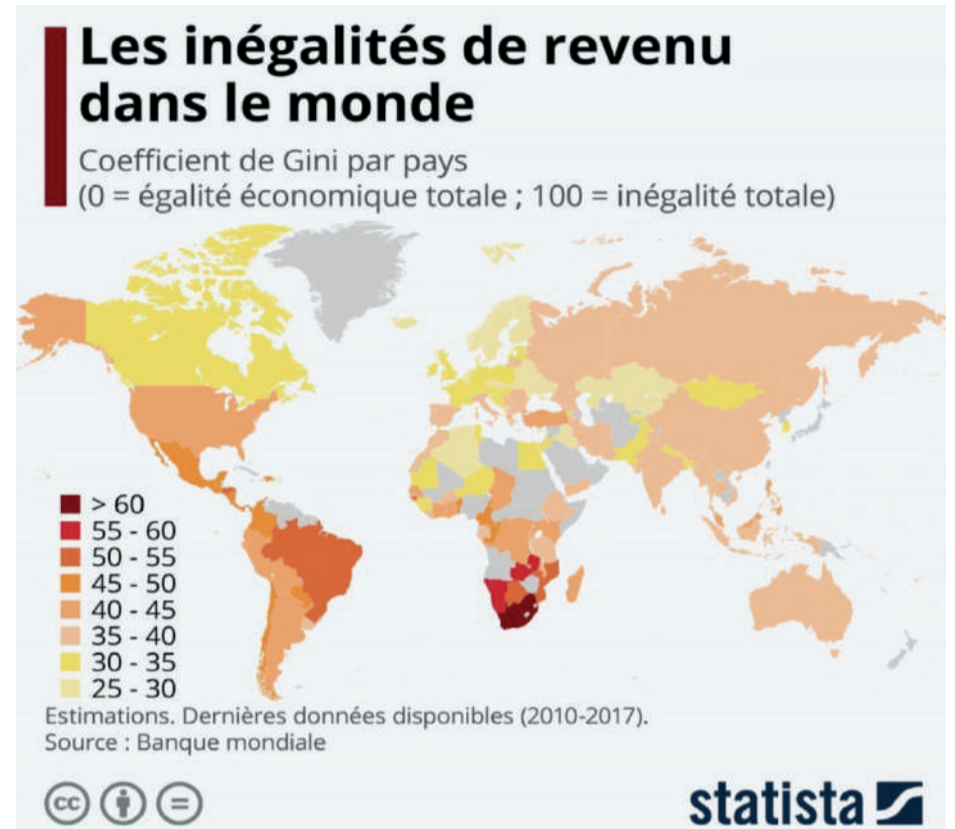
Les écarts de richesse entre les pays se sont pourtant tassés depuis le début du XXI^e siècle, grâce à l'émer-

gence de pays comme la Chine ou l'Inde par exemple. L'écart de PIB par habitant entre les 20 pays les plus riches et les 20 pays les plus pauvres du monde a diminué, passant d'un rapport de 48 pour un à un rapport de 42 pour un. Cependant, ces inégalités ne sont pas une simple question d'opposition entre pays riches et pays pauvres, puisque de grandes disparités existent dans tous les pays entre les plus aisés et le reste de la population.

Cette question des inégalités de revenus est l'objet de l'Objectif de développement durable numéro 10. Il appelle les pays «à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40% les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse, notamment en encourageant la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale».

Il se proposait de faire en sorte que jusqu'à 2030, au moyen d'améliorations progressives, les revenus des 40% les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

Mais la dynamique de réduction des inégalités du début du XXI^e siècle a été arrêtée par la Covid-19, laquelle a même provoqué la plus forte augmentation des inégalités



entre pays depuis trente ans. Dans son rapport d'avancement sur les ODD 2023, le secrétaire général des Nations unies s'en est alarmé. Il a clairement annoncé que l'ODD 10 était l'un des ODD les moins performants et qu'agir pour cet objectif n'avait jamais été aussi urgent.

Réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux nécessite évidemment de répartir équitablement les ressources, mais également d'investir dans l'éducation et le développement des compétences, ou mettre en œuvre des mesures de protection sociale, comme le préconise d'ailleurs le Nouveau modèle de développement, traduit dans les faits par la généralisation de la couverture universelle voulue par SM le Roi Mohammed VI.

La FAO, dans son rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (State of Food and Agriculture), démontre que dans les pays pauvres, les systèmes de protection sociale, notamment les transferts en espèces, l'alimentation scolaire et les travaux publics, sont un moyen économique de sortir les personnes vulnérables de l'extrême pauvreté et de se libérer de la faim.

L'ODD n°10 appelle également les pays riches à apporter plus d'attention aux pays les plus vulnérables, en orientant davantage les flux financiers en leur direction. La FAO estime ainsi que 67 milliards de dollars

par an de suppléments de revenus, fournis en grande partie par les programmes de protection sociale, permettraient avec d'autres investissements ciblant les agriculteurs pauvres d'éradiquer la faim d'ici à 2030. Ce montant représente moins de 0,10% du PIB mondial.

L'augmentation de la pauvreté et de la précarité a rehaussé mécaniquement celle des réfugiés. À la fin de l'année 2022, 108,4 millions de personnes étaient déplacées ou réfugiées, selon le HCR, soit 19,1 millions de personnes de plus qu'à la fin de 2021, une augmentation sans précédent. Des personnes forcées de fuir leur foyer, en raison d'une recrudescence des conflits (Ukraine, Soudan), ou de situation humanitaire difficile (Afghanistan). 35,3 millions de ces personnes étaient des réfugiés et 62,5 millions des déplacés.

La pauvreté est, dans les pays pauvres, le moteur d'une immigration vers des conditions de vie perçues comme meilleures. Les diasporas renvoient chaque année plus de 400 milliards de dollars vers les pays en voie de développement (2015). Cette émigration en croissance continue inquiète les pays développés: l'immigration est ainsi devenue un des thèmes centraux des campagnes politiques aux États-Unis ou en Europe.

Ismail EL WADI

Des inégalités mondiales persistantes

«LES plus riches sont toujours plus riches et les plus pauvres sont toujours plus pauvres». Les statistiques auront du mal à contredire l'adage populaire, tant les évolutions le corroborent. En deux siècles, la situation n'a pas bougé et la moitié la plus pauvre du monde continue de vivre avec bien peu.

Mais au sein même des pays, les inégalités prospèrent et sont particulièrement accentuées dans certains pays du Sud, très inégalitaires. Le coefficient de Gini, qui mesure l'égalité économique entre les populations d'un même pays, montre les disparités mondiales avec des pays extrêmement inégalitaires comme



l'Afrique du Sud, et d'autres où la richesse est mieux répartie, comme en Europe de l'Ouest.



LA RADIO DES URBAINS ACTIFS

Radio partenaire:



Casablanca **92.5** • Rabat **106.9** • Marrakech **90.5** • Agadir **99.7** • Tanger **103.3**
Tétouan **87.8** • Fès **98.8** • Fès Ville Nouvelle **97.2** • Meknès **97.2** • Kénitra **106.9**
Mohammedia **92.5** • El Jadida **97.3** • Settat **106.4** • Chefchaoun **106.4** • Taounat **95.6**
Essaouira **96.8** • Safi **92.3** • Taza **103** • Tiznit **103.1** • Taroudant **104.9** • Tafraout **95.9**
Guelmim **96.8** • Tan tan **95.2** • Skhour Rhamna **92.2**

www.atlanticradio.ma

GROUPE ECO-MÉDIAS LA FINE POINTE DE L'INFO



groupe
ECO•MEDIAS
Les pros de l'info.

1^{er} groupe média du Maroc, Eco-Médias s'investit pour vous offrir une information de qualité... depuis 31 ans !

145 personnes qualifiées dont plus de 60 journalistes et correspondants, deux quotidiens de référence, une radio, une école, une imprimerie et 1 seul objectif : vous offrir le meilleur de l'info.